

BULLETIN INTERPARLEMENTAIRE

ORGANE OFFICIEL

DU BUREAU DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

31 ^e année N ^o 3	GENÈVE 6, Rue Constantin, 6	1951 Août
-------------------------------------------	--------------------------------	--------------

SOMMAIRE

	Pages
Le comte Carton de Wiart	69
La Conférence interparlementaire d'Istanbul	76
Intervention du Président Henri Rolin à la Conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés	77
Activité du Président du Conseil interparlementaire	79
Participation d'une délégation brésilienne aux travaux de la Conférence d'Istanbul	81
Visites à Genève	81
Nouvelles des Groupes	82
Le fascicule n ^o 7 des <i>Informations constitutionnelles et parlementaires</i>	91
Circulaires	92
Recettes	93
Bibliographie	94

LISTE DES PUBLICATIONS

DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

A obtenir par l'intermédiaire de la librairie *Payot*, Genève et Lausanne.
 Pour s'abonner au *Bulletin Interparlementaire*, prière de s'adresser directement au Bureau interparlementaire, rue Constantin, 6, Genève.

Comptes rendus des Conférences interparlementaires, à :

Bruxelles (1910), Genève (1912), La Haye (1913), Stockholm (1921), Vienne (1922), chaque volume.....	fr. 5.—
Copenhague (1923)	» 7.50
Berne et Genève (1924), Washington et Ottawa (1925), chaque volume.....	» 15.—
Londres (1930), Bucarest (1931), Genève (1932), Madrid (1933), Le Caire (1947), chaque volume	» 12.—
Istanbul (1934), Bruxelles (1935), Budapest (1936), Paris (1937), La Haye (1938), Oslo (1939), chaque volume	» 10.—
Rome (1948), Stockholm (1949), Dublin (1950).....	» 15.—
(Les comptes rendus des six premières Conférences (1889-95) n'ont pas été imprimés. Les comptes rendus des Conférences de Budapest (1896), Bruxelles (1897 et 1905), Christiania (Oslo) (1899), Paris (1900), Vienne (1903), Saint-Louis (1904), Londres (1906), Berlin (1908 et 1928), Paris (1927) sont épuisés.)	
<i>L'Union interparlementaire de 1889 à 1939</i> . Ouvrage de luxe, illustré de nombreuses photographies et publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union, relié toile, 386 pages in-8°. Edition française, anglaise et allemande. Prix de chaque édition.....	» 15.—
<i>Résolutions des Conférences et Décisions principales du Conseil.</i>	
I. 2 ^e édition, revue et corrigée, avec une introduction par Chr. L. Lange et une bibliographie (1911), 141 pages in-8°	» 4.—
II. 1911-1934 ; préface de M. le comte Carton de Wiart. Introduction par Chr. L. Lange et Léopold Boissier et bibliographie (1935), XXXII+91 pages in-8°	» 4.—
<i>Résolutions adopted by Inter-Parliamentary Conferences and Principal Decisions of the Council with Preface, Introduction, and Bibliography as above: 1911-1936 (1937)</i> . 232 pages in-8°.....	
LANGE, Chr. L. — L'arbitrage international obligatoire en 1913. 352 pages in-8°.....	» 10.—
Les problèmes des réparations et des dettes interalliées à l'Union interparlementaire (XXI ^e Conférence, 1923). 39 pages in-8°	» 2.—
<i>Annuaire de l'Union interparlementaire</i> , publié par Chr. L. LANGE, Secrétaire général de l'Union, 1911-1914. Chaque année.....	» 5.—
<i>The Inter-Parliamentary Union, its Work and its Organisation</i> , (1948), 19 pages in-8°.....	» 1.—

(Suite à la 3^{me} page de la couverture)

Le comte Carton de Wiart

Raconter la vie d'Henri Carton de Wiart ne serait pas moins que faire l'histoire parallèle de la Belgique et de l'Union interparlementaire, puisque ce pays et cette institution ont vécu toutes les tragédies que la liberté, le droit et la démocratie ont traversées depuis cinquante ans. Et l'on parviendrait ainsi à ce sommet que fut l'achèvement d'une carrière conduite, à toutes ses étapes, par le service de la religion, du pays et de la réconciliation des hommes.

Notre propos est plus modeste. Il ne s'agit ici que d'apporter notre tribut de reconnaissance à celui qui nous a quittés après avoir témoigné à Monaco, quelques semaines auparavant, de sa fidélité et de sa confiance en notre œuvre.

Henri Carton de Wiart naquit à Bruxelles le 31 janvier 1869. Après des études particulièrement brillantes qui révélèrent ses dons multiples et son ardeur au travail, il s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Mais, déjà, il avait répondu à l'appel de la politique, sous l'impulsion de l'Encyclique *Rerum Novarum*, qui conviait les jeunes gens à préparer l'avènement d'une société meilleure. A vingt-six ans, il était élu député de l'arrondissement de Bruxelles, qu'il devait représenter pendant cinquante-cinq ans à la Chambre, gardant intacte sa foi dans cette démocratie chrétienne, dont il avait été l'un des fondateurs. Dès lors, son autorité ne cessa de s'accroître. Orateur brillant, puisant sans compter dans les richesses de son érudition, il se révéla aussi un législateur que la stricte discipline des méthodes juridiques n'empêchait pas de chercher un remède aux injustices et aux inégalités sociales. Combien de projets de loi n'a-t-il pas rédigés et fait triompher pour le bien des êtres qui travaillent et qui souffrent ! Nous ne citerons que la loi sur la protection de l'enfance, qui porte son nom, et dont l'amélioration a été l'un de ses derniers labeurs.

Bientôt, Henri Carton de Wiart fut appelé à partager les responsabilités du pouvoir. Ministre de la Justice dès 1911, il marqua sa place dans l'histoire de son pays, lorsqu'il participa, en 1914, à la rédaction de la fière réponse que le Roi Albert fit à l'ultimatum allemand. Ayant suivi le Gouvernement belge lors de son exode, il laissa à Bruxelles son épouse, à laquelle sa conduite courageuse valut d'être emprisonnée par les occupants. Déjà, la comtesse Carton de Wiart

avait conquis le cœur de ses compatriotes par sa grâce, son énergie, son dévouement agissant pour tout ce qui mérite d'être secouru et encouragé.

Chef d'un gouvernement de coalition, qui dura de novembre 1920 à décembre 1921, encore plusieurs fois ministre et leader de son parti, le comte Carton de Wiart voyait son autorité s'accroître dans le pays et au delà de ses frontières. Délégué aux Assemblées de la Société des Nations, président de nombreuses conférences internationales, il était, à côté d'un Balfour, d'un Briand, d'un Branting et de quelques autres, l'un de ces grands Européens, vers lesquels se tournaient ceux qui cherchaient, à Genève, des motifs d'espérer en des temps meilleurs. Chez cet humaniste, on trouvait la tolérance, la curiosité, la sagesse qui éclairaient encore une civilisation menacée par le culte stupide de l'absolu.

Au milieu d'occupations si absorbantes, Henri Carton de Wiart trouvait encore le temps d'entreprendre de longs voyages et, d'une plume élégante et sûre, d'écrire des ouvrages d'histoire ou d'imagination d'une valeur certaine.

Il eut aussi le temps de donner beaucoup de lui-même à une institution où son expérience et la générosité de son cœur devaient trouver leur plein épanouissement, l'Union interparlementaire.

C'est en 1900, à la Conférence de Paris, qu'il prit un premier contact avec les hommes éminents qui s'étaient donné pour tâche d'intéresser les assemblées législatives au développement de l'arbitrage et des méthodes pacifiques de règlement des conflits internationaux. Tout de suite, il fut conquis par une œuvre qui répondait à ses convictions les plus intimes et il participa aux conférences interparlementaires toutes les fois que des fonctions gouvernementales n'y mirent pas obstacle. Il fut à Vienne en 1903, à Saint-Louis en 1904, rapportant de son voyage en Amérique le délicieux récit qu'il publia dans le volume jubilaire de 1939. On le vit aussi à Bruxelles en 1905, à Londres l'année suivante, à Bruxelles, de nouveau, en 1910, et, après la première guerre mondiale, à la plupart des conférences, jusqu'au moment où ses pairs, réunis à Istanbul en 1934, l'élirent président du Conseil interparlementaire.

Dès lors, le comte Carton de Wiart personnifia l'Union dans ce qu'elle a de meilleur et d'unique, la recherche de ce qui peut encore unir des hommes de nationalité et de partis différents, la conviction que de libres échanges de vues provoqueront des rapprochements utiles, la persévérance dans l'appel au sens des responsabilités des

hommes publics pour sauvegarder la paix, enfin, dans la défaite et la destruction de la liberté, la foi en la victoire finale du droit et de la vérité.

Déjà, lorsqu'il prit en mains les destinées de l'Union, l'avenir était sombre. Les institutions représentatives étaient violemment attaquées par le national-socialisme et le fascisme qui recrutaient des partisans actifs dans presque tous les pays de l'Europe. Par sympathie ouverte ou cachée, par crainte de déchaîner un nouveau conflit mondial, beaucoup d'hommes politiques, sincèrement attachés à la démocratie, étaient conduits à certaines concessions, prêts à satisfaire les revendications des régimes de force.

Henri Carton de Wiart n'était pas homme à baisser pavillon. Quelle que fût sa courtoisie, sa déférence à l'égard de l'opinion d'autrui, il n'hésita jamais à exprimer ses idées et à proclamer les vertus irremplaçables des institutions libres. Celles-ci étaient le fondement de l'Union interparlementaire, dont elle ne devrait jamais être séparée. Dans ses interventions aux Conférences annuelles, au Conseil ou aux Commissions, il savait, en un langage splendide, affirmer ses convictions.

A la Conférence d'Oslo, en août 1939, alors que, dans une atmosphère dramatique, un délégué tentait une diversion pour conjurer, en dernière heure, le péril hitlérien, il fit face avec un courage, un sens de ses hautes responsabilités qui enthousiasmèrent ses collègues. Présentant une motion qui rappelait aux Puissances leurs engagements de résoudre pacifiquement leurs différends, il ajouta : « J'ai eu l'honneur, mes chers collègues, de servir mon pays pendant plus de dix ans comme ministre d'un grand souverain dont le nom vivra dans l'histoire. Le roi Albert, lorsqu'il prit possession du trône, après avoir prêté serment devant les membres des deux Chambres, a dit très simplement et fortement ceci : Seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité. Je crois que cela est vrai pour toutes les puissances, quelles qu'elles soient. Seules, les forces morales justifient les ambitions d'un Etat et lui assurent sa véritable grandeur. Tandis que les ténèbres s'épaississent, rappelons à tous ces vérités éternelles. Dans cette assemblée où tant de peuples sont représentés, rendons un solennel hommage à ces statues voilées que nous entendons invoquer et admirer à découvert : le droit et la justice. Le texte auquel le Conseil interparlementaire s'est rallié unanimement et qu'il recommande à votre approbation, me paraît répondre, à la fois, au devoir de sagesse politique et de raisonnable audace dont une réunion d'hommes libres et expérimentés comme celle-ci doit donner l'exemple. Car nous sommes une assemblée libre.

Nous tenons à cette liberté du jugement et de la parole qui, ailleurs aussi, est recouverte d'un voile. Ici, elle rayonne dans toute sa splendeur. »

Ce rayonnement, Henri Carton de Wiart devait en ranimer de nouveau le foyer à la fin de la dernière guerre. Retourné en Belgique après l'invasion allemande, emprisonné, puis libéré, bien que son attitude si digne n'eût guère plu à ses geôliers, il accueillit, à Genève, en septembre 1945, les membres du Conseil interparlementaire qui se retrouvaient enfin après tant de souffrances. La joie illuminait son visage ; de nouveau, il pouvait s'employer à une mission d'amitié et de confiante collaboration.

Pendant, à la Conférence du Caire, en 1947, il abandonnait, au regret de tous, les fonctions de Président du Conseil. Pour lui fut créée cette dignité de président d'honneur, qu'il ne considéra jamais comme un vrai titre, puisque, jusqu'à sa mort, il prit une part active à toutes les Conférences, à toutes les réunions du Conseil, à toutes celles du Comité exécutif.

Il faudrait des pages pour énumérer seulement l'œuvre du comte Carton de Wiart dans les domaines politique, social, littéraire et, enfin, interparlementaire. Car cette œuvre a été grande, fruit d'un travail jamais arrêté. Mais plus grand encore fut l'homme. Il avait un don qui surpasse tous les autres, celui de la charité. Son amour pour son prochain était profond, spontané, se traduisant, tout naturellement, dans ses paroles et ses actes. Il voulait faire le bien, répandre autour de lui le bonheur et la paix. Fort de ses convictions, il admettait celles des autres ; ayant lutté pour la liberté et la vie de son pays, il comprenait que d'autres voulussent aussi être libres et vivre. Il était toujours prêt à servir et il a servi jusqu'à l'heure de la mort.

Il est parti après avoir pris congé des siens, de ses amis, des chefs de son pays. Le passage de ce monde dans un autre ne l'effrayait pas. Il y voyait un suprême accomplissement. Prenant, une dernière fois, sa plume, il écrivit, quelques instants avant de mourir, ces vers pleins de lumière :

« S'il est l'heure, mon Dieu, vous me serez propice,
J'aurai goûté la vie et fait votre service
Et pour ce double don, je vous dirai merci. »

Celui qui signe ces lignes a eu le rare privilège de vivre dans l'intimité de la pensée du comte Carton de Wiart. Il a été son ami et il

a reçu de lui, au moment de la séparation, un ultime message d'affection et d'intérêt. L'élan de son cœur le pousse donc à témoigner ici de la reconnaissance qu'il doit à celui qui a été, pour lui, un guide, un exemple magnifique qu'il n'oubliera jamais.

Et, enfin, comment ne pas dire en terminant à la comtesse Carton de Wiart, épouse admirable entre toutes, à ses enfants et petits-enfants, la sympathie profonde des membres de l'Union ? La famille de notre Président s'était, elle aussi, associée à notre œuvre. Elle restera dans la mémoire de tous, attachée à un souvenir vénéré.

L. B.

Après les obsèques dans l'intimité, un service solennel de requiem a été célébré en la collégiale de Sainte-Gudule, vendredi 11 mai. On remarquait dans l'assistance des représentants de la Maison royale et de tous les grands corps de l'Etat ainsi qu'une foule d'amis et d'admirateurs du défunt. L'Union interparlementaire avait délégué le Très honorable vicomte Stansgate, président du Conseil interparlementaire, le Secrétaire général et les deux Secréaires adjoints, M^{me} Preihs et M. Robinet de Clery. D'autre part, le Groupe britannique était représenté par L. Harry Hynd, député à la Chambre des Communes. Après la cérémonie, le Groupe interparlementaire belge a invité à déjeuner les représentants de l'Union.

La comtesse Carton de Wiart et le Groupe interparlementaire belge ont reçu d'innombrables témoignages de symathie des Groupes et des membres de l'Union. Nous signalerons en particulier le geste du Groupe suédois qui a fait parvenir une contribution à l'association sans but lucratif, « le Prix Carton de Wiart ». Le 8 juillet, le Ministre de Suède en Belgique a remis solennellement ce don à la Fondation lors de la cérémonie au cours de laquelle le Prix a été conféré.

DISCOURS PRONONCÉ PAR S. E. M. ALBERT DEVÈZE, MINISTRE D'ÉTAT,
VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE BELGE, A LA RÉUNION DU GROUPE,
LE 17 MAI 1951

Mes chers Collègues,

A l'heure infiniment douloureuse de la séparation, pourrai-je exprimer l'émotion qui nous étreint ? Dans l'existence si haute, si

noble, si riche de pensées généreuses et de belles actions qui fut celle du comte Henri Carton de Wiart, la place qu'il avait donnée à l'Union interparlementaire, et tout spécialement à notre Groupe national, était sans conteste une des premières. De tout son cœur, il aimait notre œuvre pour l'importance qu'il lui reconnaissait dans la collaboration internationale et dans la construction d'une paix juste et durable, qu'il voulait fondée aussi bien sur le respect mutuel entre les peuples que sur la fraternité entre les hommes. Il l'aimait pour la place éminente qu'elle donnait, dans cette tâche sublime, à l'action parlementaire — les Parlements étant à ses yeux l'expression la plus pure des volontés nationales, parfois insuffisamment comprises ou respectées par les gouvernements eux-mêmes. Attaché dès sa jeunesse aux principes de la Démocratie, il avait placé sa foi dans l'efficacité de cette solidarité des représentants du peuple, s'unissant spontanément par dessus les frontières pour poursuivre ensemble, par les chemins explorés au sein de leurs assemblées, le progrès de la civilisation et le bien de l'humanité.

Il aimait notre œuvre, dont il était ainsi l'animateur. Il nous aimait, parce qu'il était assuré de notre attachement à l'idéal qui lui était cher. Et nous l'aimions, nous, sans distinction de doctrine ou de parti, parce qu'il était l'exemple vivant des plus magnifiques vertus. A quatre vingt-deux ans, élu et réélu pendant plus d'un demi siècle, il avait gardé jusqu'au dernier jour et sa vivacité d'intelligence, et sa souplesse d'allure, et sa jeunesse de cœur. Assidu plus que quiconque, remplissant la fonction présidentielle avec le souci de perfection dans l'accomplissement de tous les devoirs qu'elle impose, éloquent sans cesser d'être direct et simple, ferme sans cesser d'être aimable et courtois, attentif à tenir compte de toutes les opinions, toujours tolérant, toujours impartial — il était l'âme de notre Groupe. Et la place qu'il occupait dans notre affection et dans notre respect est telle que sa fin soudaine a été pour chacun de nous un véritable déchirement.

Il est impossible de ne pas esquisser, en saluant sa mémoire, l'apport qui fut le sien au patrimoine de notre pays. Homme d'Etat, ses actes lui survivent : il fut parmi les promoteurs du suffrage universel, de l'instruction obligatoire, du service personnel ; nous lui devons l'initiative du Conseil d'Etat, une grande part de la législation protectrice de l'enfance, l'émancipation politique de la femme. Artiste, écrivain poète à ses heures, son culte du Beau, ses dons littéraires lui ont ouvert les portes de l'Académie. Juriste, il prit surtout une place considérable dans le domaine du droit international et son prestige fut grand au

sein des assemblées dans lesquelles il représenta la Belgique. Ce n'est pas un de nos moindres sujets de fierté que sa longue présidence de l'Union interparlementaire, dont il devint le Président d'Honneur.

Celui qui part fut pour nous un Chef, pour chacun un ami, pour notre jeunesse un exemple, pour l'Etat un grand citoyen et, pour notre peuple tout entier et déjà pour l'Histoire, un Homme.

Albert DEVÈZE

La Conférence interparlementaire d'Istanbul

(31 août-6 septembre 1951)

Tous les présidents et secrétaires des Groupes interparlementaires ont dû recevoir une circulaire du Groupe national turc, datée du 25 mai, sur la XL^e Conférence plénière. Nous croyons bien faire en reproduisant ci-après la plupart des renseignements que cette circulaire contient.

Le Groupe turc se fait un plaisir d'attirer l'attention des délégués à Istanbul sur les points suivants :

A. Les visas seront accordés gratuitement aux délégués qui présenteront aux Consulats turcs la carte de légitimation, laquelle leur sera envoyée d'ici peu. Les titulaires des passeports diplomatiques devront s'adresser, pour les visas, aux ambassades ou légations turques à l'étranger.

B. Les délégués bénéficieront, à la douane, de toutes les facilités possibles. Des interprètes seront présents durant les formalités douanières.

C. Les délégués pourront utiliser gratuitement durant la Conférence les autobus, tramways et funiculaire circulant à Istanbul.

D. Des interprètes portant le brassard « Conférence interparlementaire » recevront les délégués à Istanbul aux gares de Sirkedji et de Haydarpacha, à l'aérodrome de Yéhilkeny, ainsi qu'au port de Galata. Ces interprètes se trouveront dans lesdits endroits pendant les deux jours précédant l'ouverture de la Conférence. Les délégués qui viendraient avant le 29 août à Istanbul pourraient être également reçus par les interprètes de la Conférence dans le cas où le Groupe turc serait averti, par télégramme, de leur arrivée. Des interprètes en nombre suffisant seront à la disposition des délégués au Palais des séances.

E. Le bureau de la Conférence interparlementaire qui se trouve actuellement à l'adresse indiquée ci-après : Galata saray 186, Istanbul, sera transférée, à partir du 25 août 1951, à Yildiz, au Palais Chalé.

F. Le nombre de chambres disponibles dans les hôtels étant relativement limité pendant la saison d'été, tous les délégués recevront,

après leur inscription, le nom des hôtels dans lesquels des chambres seront réservées.

G. S. E. le Président de la République, le Gouvernement turc, le Groupe interparlementaire turc, ainsi que le préfet d'Istanbul, offriront des réceptions aux Palais de Dolmabahtché et de Beylerbey, ainsi qu'aux Iles des Princes. En outre, des excursions au Bosphore, dans la mer de Marmara, ainsi que des visites dans les mosquées et musées seront effectuées pendant les journées libres.

Enfin, un Comité turc de dames se mettra, pendant toute la durée de la Conférence, à la disposition des dames accompagnant les délégués, à l'intention desquelles un programme spécial de promenades et de divertissements est prévu.

La Conférence d'Istanbul s'annonce comme un grand succès. Beaucoup de Groupes enverront des délégations nombreuses et très représentatives de toutes les nuances de l'opinion dans les divers parlements.

Le volume des *Documents préliminaires* de la XL^e Conférence est sorti de presse. Il sera envoyé, en temps utile, à tous les Secrétaires des Groupes pour que ceux-ci puissent en assurer la distribution à tous les délégués. Ceux-ci sont priés de ne pas oublier d'emporter avec eux à Istanbul le volume dont les rapports constitueront la base même de discussions, qui s'annoncent fort animées, sur des questions d'un grand intérêt d'actualité.

Rappelons aux membres du Conseil interparlementaire ou aux délégués chargés de les remplacer, qu'une séance du Conseil est prévue le 30 août, à 16 heures. Une convocation à cette séance leur a été envoyée.

Intervention du Président Henri Rolin à la Conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés

Les lecteurs du *Bulletin interparlementaire* se souviendront que, dans sa séance du 29 mars dernier, tenue à Monaco, le Conseil interparlementaire avait pris une décision sur le statut des réfugiés et des

apatrides, décision dont nous avons reproduit le texte dans le précédent fascicule et qui se termine ainsi :

« Il (le Conseil) décide de porter la décision qui précède à la connaissance de la Conférence de plénipotentiaires qui se réunira à Genève, en juillet 1951. »

Ladite Conférence a commencé ses travaux au Palais des Nations à Genève, le 2 juillet 1951. Elle a constitué ainsi son bureau : MM. Knud Larsen (Danemark), président ; Herment (Belgique) et Talat Miras (Turquie), vice-présidents, le professeur Humphrey (Etats-Unis d'Amérique) faisant, à la fois, fonction de secrétaire exécutif et de représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies. Elle avait à son ordre du jour la rédaction, la discussion et l'adoption d'une convention sur le statut des réfugiés, ainsi que d'un protocole sur le statut des apatrides.

Le 6 juillet, M. Henri Rolin, ministre d'Etat, ancien président du Sénat de Belgique et président du Groupe interparlementaire belge, était reçu au Palais des Nations par le président de la Conférence, M. Larsen, qui, après l'avoir vivement remercié d'être venu de Bruxelles exprès pour intervenir au nom du Conseil interparlementaire dans la discussion, lui donna immédiatement la parole au début de la séance de relevée.

Dans un exposé à la fois très clair et très documenté, M. Rolin insista sur les trois points pour lesquels il avait été spécialement mandaté par le Conseil : abréviation des délais de résidence dans le pays d'accueil définitif, pour l'obtention de la naturalisation, notamment en ce qui concerne les apatrides ; droits consulaires accordés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour la protection des réfugiés apatrides ; enfin, ce qui est à la fois le plus délicat et le plus original, sans doute, dans la décision du Conseil, nécessité de reconnaître au Haut-Commissaire des Nations Unies la faculté de demander, en cas de litige, des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice.

M. Rolin fut écouté avec beaucoup d'attention par un auditoire composé de diplomates, de spécialistes et de fonctionnaires des Nations Unies. Lorsqu'il eut terminé son discours, il fut chaleureusement félicité par le président de la Conférence, M. Larsen, de cette contribution tout à fait constructive à la solution d'un des problèmes les plus angoissants de l'heure présente.

Pendant son séjour au Palais des Nations, à Genève, M. le président Henri Rolin eut l'occasion de s'entretenir des problèmes concernant les réfugiés et les apatrides avec M. van Heuven Goedhart, Haut-Commissaire des Nations Unies, et avec le collaborateur de celui-ci, M. Paul Weiss, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies, comme MM. Gordon et Pickard.

Cette intervention directe du Conseil interparlementaire auprès d'un organe international, sans passer par l'intermédiaire des gouvernements ou des parlements nationaux, est la première qui se soit produite dans de semblables conditions, la première aussi ayant porté sur un certain nombre de points tout à fait précis. Elle fera, certainement, date dans l'histoire de l'Union et contribuera à resserrer les relations de l'institution interparlementaire avec les Nations Unies

Activité du Président du Conseil interparlementaire

Le Très honorable vicomte Stansgate, membre de la Chambre des Lords et président du Conseil interparlementaire, a constitué, à Londres, un centre interparlementaire, vers lequel des personnalités internationales de toutes les parties du monde, ainsi que de la capitale anglaise elle-même, se sentent de plus en plus attirées.

Au cours des six derniers mois, Lord Stansgate a continué d'établir des contacts dans le monde politique, diplomatique et religieux. Il a pu assister à une foule de réceptions officielles ou officieuses, qui l'ont mis en mesure de représenter et de favoriser les intérêts de l'Union, dans des milieux extrêmement étendus. Il a réussi, de cette façon, à se procurer des informations de première main sur beaucoup de questions ayant une importance vitale pour le développement des rapports internationaux, à l'heure présente. Le Président du Conseil interparlementaire a retenu aussi à sa table, notamment à la Chambre des Lords, une foule de visiteurs distingués ou éminents traversant Londres, ainsi que des membres importants tant du Gouvernement que du Parlement britannique.

Des voyages collectifs de parlementaires français, néerlandais, yougoslaves, iraniens, finlandais, japonais et indonésiens ont eu lieu à Londres pendant la période dont il est rendu compte ici. La plupart des visites de cette nature ont fourni à Lord Stansgate l'occasion de mettre au courant les hôtes du Parlement britannique, qu'il a, dans bien

des cas, invités personnellement chez lui, d'une façon plus approfondie, de la structure ou des activités de l'Union interparlementaire. Cela lui a permis, par ailleurs, de se renseigner sur la situation dans les pays d'où ces députés étaient originaires. Le Président du Conseil interparlementaire a, enfin, profité de la présence momentanée, à Londres, du comte Sforza, ministre italien des Affaires étrangères qui présida la Conférence interparlementaire de Rome il y a trois ans, pour le revoir.

Dans le monde diplomatique, le Président accepta des invitations à des soirées dans un très grand nombre d'Ambassades et de Légations ; il rendit ces politesses en donnant lui-même des réceptions. C'est tout particulièrement en ce qui concerne les pays du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient que Lord Stansgate a fait preuve d'une activité intense, laquelle a permis à l'Union de poursuivre son développement dans cette région du monde, développement qui constitue l'un des traits caractéristiques les plus originaux de l'institution interparlementaire à l'heure actuelle.

Le Président du Conseil interparlementaire a été un hôte de marque que les Ambassades ou Légations de l'Afghanistan, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de Jordanie, de Perse et de Thaïlande, à Londres, se sont fait un honneur d'accueillir et de recevoir. Lord Stansgate n'a pas négligé cette occasion de renseigner abondamment, sur l'Union, les représentants diplomatiques d'États dont les parlements n'y ont pas encore adhéré. C'est grâce à son intervention que le Groupe iranien a repris vie, au bout d'un certain nombre d'années. Les perspectives paraissent, pour la même raison, très favorables relativement à la formation prochaine d'un Groupe national indonésien.

Un autre élément de l'activité de Lord Stansgate, ce sont ses relations avec la *British Broadcasting Corporation* (Radio britannique), où les allocutions radiodiffusées qu'il a prononcées ont contribué à relever, à la fois, le prestige de l'Union et celui du président de son Conseil.

En dernier lieu, est-il vraiment besoin de rappeler que le Président du Conseil reste en contact tout à fait étroit avec le Comité et les membres du Groupe britannique ? D'accord avec eux, il soumet, sans cesse, à un nouvel examen aussi bien les méthodes à employer que les mesures à prendre, en vue de favoriser l'essor de l'Union interparlementaire par tous les moyens possibles.

Participation d'une délégation brésilienne aux travaux de la Conférence d'Istanbul

Le Parlement brésilien sera représenté à la Conférence d'Istanbul par une délégation de douze membres, quatre sénateurs et huit députés. Nous apprenons cette nouvelle au moment où s'achève l'impression du présent fascicule. Le Bureau tient, néanmoins, à le signaler, certain que tous les Groupes apprendront avec joie cette participation d'un des grands Etats de l'Amérique latine aux travaux interparlementaires.

Visites à Genève

Dans la deuxième quinzaine de mai, MM. le professeur H. Brill et le Dr W. Hasemann sont venus rendre visite au Bureau interparlementaire à la suite de la reconstitution du Groupe national allemand au sein du Bundestag. Ils ont été reçus par le Secrétaire général et ils ont pris contact avec ses collaborateurs. Les entretiens ont porté sur certains points à régler pour la participation du Groupe allemand aux frais généraux de l'Union.

Au début de juin, M. Salamon Adato, secrétaire général du Groupe turc, a passé quelques jours en Suisse et il est venu à Genève. Il s'agissait de préciser avec le Secrétaire général certains points relatifs à l'organisation de la XL^e Conférence.

Pendant la seconde quinzaine de juin, le Secrétaire général et le Bureau ont reçu plusieurs fois la visite de M. P. J. S. Serrarens, président du Groupe néerlandais et membre du Comité financier permanent. Les affaires de ce Comité ont fait l'objet de plusieurs entretiens de M. Serrarens avec M. Boissier et les fonctionnaires du Bureau interparlementaire. La réunion du Comité financier lui-même avait été envisagée à l'occasion de la présence, pendant trois semaines, à Genève, du président du Groupe néerlandais. Cette réunion a dû être ajournée au mois de septembre, à Istanbul, l'un des trois membres du Comité financier n'ayant pas eu la possibilité de venir en Suisse à cette époque de l'année.

De plus, au début de juillet, un député de Ceylan, membre du Groupe national cingalais, M. K. Rajalingam, séjournant à Genève,

en a profité pour établir un contact direct avec le Bureau et pour prendre quelques renseignements sur place, relativement à la préparation de la Conférence d'Istanbul.

Enfin, M. Henri Rolin, ministre d'Etat de Belgique et président du Groupe interparlementaire belge, a été présent à Genève les 6 et 7 juillet pour s'acquitter de la mission dont il avait été chargé par le Conseil auprès de la Conférence internationale de plénipotentiaires pour le statut des réfugiés et des apatrides. Nous renvoyons les lecteurs du *Bulletin* à l'article spécial que nous avons consacré, dans le présent fascicule, à l'intervention très remarquée de M. Rolin.

Nouvelles des Groupes

ALLEMAGNE. — Il résulte d'une lettre en date du 8 mai dernier que, comme nous l'avons précédemment annoncé, le Groupe allemand s'est reconstitué au sein de la Diète fédérale de Bonn. Ce Groupe a désigné un Comité directeur (*Vorstand*) qui se compose ainsi. *Président*: M. le Dr Hermann Ehlers, député, président du Bundestag, qui appartient à l'Union chrétienne démocratique; *vice-président*: M. le professeur Carlo Schmid, premier vice-président du Bundestag, qui est membre du parti social-démocrate; *secrétaire parlementaire bénévole*: M. le Dr Walter Hasemann, député, membre du parti libéral démocratique ou *Freie Demokratische Partei* (F.D.P.); *membres*: MM. le professeur Hermann Louis Brill, député, ancien ministre, membre du parti social-démocrate; Auguste Martin Euler, député, président de la fraction F.D.P.; le Dr Carl von Campe, député, qui appartient au parti allemand (*Deutsche Partei*); le Dr Gebhard Seelos, président de la fraction du parti bavarois (*Bayern-Partei*) à la Diète fédérale; le Dr Bernhard Reismann, vice-président de la fraction du Centre (*Zentrum*) à la Diète fédérale.

Dans une autre partie du présent fascicule, intitulée « Visites à Genève », il est rendu compte brièvement du voyage dans cette ville qu'ont fait MM. Brill et Hasemann pendant la deuxième quinzaine de mai, afin de prendre contact avec le Secrétaire général et avec le Bureau.

AUTRICHE. — MM. Eduard Ludwig, ministre plénipotentiaire, député, et Ernst Koref, maire de Linz, député, ont été délégués par le Groupe autrichien au *Conseil interparlementaire*.

Une délégation de quatre membres de ce Groupe national au maximum est prévue pour prendre part à la XL^e Conférence plénière.

BELGIQUE. — Le 5 juin, au début de l'après-midi, le Groupe belge s'est réuni au Palais de la Nation, à Bruxelles. Cinquante-trois membres étaient présents : 25 députés, 27 sénateurs et l'ancien parlementaire. La séance était présidée par M. Albert Devèze, député à la Chambre des Représentants et vice-président du Groupe, qui prononça, d'abord, l'éloge funèbre de Louis de Brouckère et présenta aux parlementaires socialistes présents les condoléances du Groupe. Puis, M. Devèze passa la direction des débats à M. Van Remoortel.

Il fut alors procédé à un scrutin, au cours duquel M. Henri Rolin fut élu par 34 voix, *président* du Groupe interparlementaire belge, en remplacement du comte Carton de Wiart, décédé, à la vie et à l'œuvre duquel est consacré le premier article de ce *Bulletin*.

M. Struye fut désigné, à l'unanimité, comme membre du *Conseil interparlementaire* pour achever le mandat du comte Carton de Wiart.

Ensuite, il fut procédé à l'élection de neuf délégués à la Conférence d'Istanbul, la décision ayant été prise d'élire un chiffre de parlementaires proportionnel à la force des partis au sein du parlement, soit cinq sociaux-chrétiens, quatre socialistes et deux libéraux. Puis, la séance fut levée.

En mai dernier, trop tard pour que cela parût dans le deuxième fascicule du *Bulletin interparlementaire* de l'année 1951, le Bureau recevait une très intéressante communication de M. Ernest Demuyter, député à la Chambre des Représentants, membre du Groupe, qui avait participé aux travaux de la Conférence interparlementaire de Dublin. A cette communication était joint un extrait des *Annales parlementaires* de Bruxelles, rendant compte d'une séance de la Chambre des Représentants, où, à propos du sort que doit réserver le Gouvernement belge aux recommandations votées par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg, le député libéral de Bruxelles a déclaré qu'il conviendrait de coordonner les efforts de l'Union interparlementaire, du Mouvement européen, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Après avoir montré quelle fut l'atmosphère de la XXXIX^e Conférence interparlementaire, M. Demuyter s'est exprimé de la façon suivante :

« Trente-quatre parlements d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et d'Europe étaient représentés à Dublin. La Conférence a pris des décisions intéressantes. Je n'en citerai que quelques-unes.

organisée en son honneur au Conseil de la République et il a vivement remercié M. le président Brizard de sa bienveillance ainsi que des sentiments d'affection éprouvés par les parlementaires français à l'égard du Canada.

Lors de sa réunion du 13 juillet, le Bureau du Groupe français, reconstitué après les élections générales de juin dernier, a décidé, à l'unanimité, de réélire comme délégués de ce Groupe au *Conseil inter-parlementaire*, pour la période allant de la XL^e à la XLI^e Conférence, MM. Marius Moutet, sénateur, ancien ministre, président du Groupe, ainsi que Paul Bastid, ancien ministre et vice-président du Groupe.

GRANDE-BRETAGNE. — Le 26 juin 1951, Sir Drummond Shiels, secrétaire du Groupe britannique, communiquait au Secrétaire général de l'Union une lettre du Ministère de la Santé publique qu'accompagnait une note fort intéressante sur la suite donnée en Grande-Bretagne à la résolution sur la protection de l'enfance, adoptée par la Conférence interparlementaire de Dublin. Il s'agit d'un document polycopié de huit pages, qui ne comporte pas moins d'une vingtaine de points, et entre dans une foule de détails. Les divers points de la résolution y sont examinés les uns après les autres. Et le Ministère en question énumère les mesures non seulement législatives, mais aussi administratives actuellement appliquées dans le pays, en tant qu'elles sont conformes aux recommandations de la Conférence de Dublin.

La tentative faite par le Groupe national dont il s'agit de saisir de ces problèmes de protection de l'enfance le département ministériel britannique compétent, en l'espèce celui de l'Hygiène publique, mérite d'être signalée aux autres Groupes, dont certains prirent des initiatives analogues.

INDE. — Le Groupe indien agit de même pour l'ensemble des résolutions adoptées par la XXXIX^e Conférence et c'est le 13 juin dernier qu'il a envoyé la note en réponse à la circulaire du Bureau, datée du 20 novembre 1950.

Le Groupe indien prend les neuf résolutions de Dublin point par point.

1. Ratification des conventions de Genève d'août 1949 sur l'assistance aux victimes de la guerre. L'Inde a ratifié ces conventions sans faire aucune réserve.

2 et 3. Ravitaillement des populations menacées de famine. Revision des traités inégaux. L'Inde constituant elle-même, d'une part, un pays qui souffre de la disette et n'ayant signé, d'autre part, aucun traité inégal avec aucun pays, il ne lui était guère possible d'entreprendre une action positive quelconque. Néanmoins, le Gouvernement et le Parlement de l'Inde ont approuvé le contenu de ces deux résolutions, auxquelles ils ont assuré la plus large diffusion dans tout le pays.

4. Enseignement de l'histoire. Cette résolution a été très largement diffusée.

5. Participation des autochtones aux assemblées délibérantes dans les territoires non métropolitains. Une copie de cette résolution a été envoyée au délégué de l'Inde dans la commission spéciale des Nations Unies pour le contrôle des informations fournies au Secrétaire général de l'ONU aux termes de l'article 73 *e* de la Charte de San Francisco. Ladite résolution aura peut-être servi de stimulant à ce délégué ; en effet, celui-ci exerce le contrôle dont il est chargé avec le plus grand soin et s'efforce de favoriser le développement des assemblées délibérantes dans les territoires non métropolitains.

6. Protection de l'enfance. C'est sur ce point que les informations les plus détaillées sont fournies. Une commission d'experts a été nommée. Un projet de loi d'une très vaste portée est en train de s'élaborer. Il concerne, à la fois, l'assistance matérielle aux enfants dans la misère, ou moralement abandonnés, et les mesures éducatives à prendre en leur faveur, l'enseignement professionnel à leur procurer, ainsi que la délinquance juvénile et les moyens d'y remédier. Ce projet est étudié par les ministères compétents et il reviendra bientôt devant le Parlement qui sera appelé à voter un texte de loi ayant un caractère définitif. Des mesures administratives et législatives existent déjà en vue d'interdire aux adolescents âgés de moins de dix-huit ans l'accès dans la plupart des cinémas. L'admission des enfants comme ouvriers ou employés dans les entreprises industrielles ou autres fait l'objet, dans l'Inde entière, d'une réglementation tout à fait stricte.

Des exemplaires imprimés de la résolution sur la protection de l'enfance furent envoyés à tous les Gouvernements régionaux de l'Union indienne, afin qu'ils puissent prendre ou envisager, le cas échéant, les mesures voulues.

7. Motion sur le Fonds international de Secours à l'Enfance, complétant la résolution sur la protection de l'enfance. Cette motion, adoptée sur la proposition du Groupe des Etats-Unis, n'appelle aucun commentaire.

8 et 9. Maintien de la paix. Conditions d'une paix durable. L'Inde a toujours considéré que c'était un devoir, pour elle, de préconiser les solutions pacifiques au sein de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les autres institutions internationales dont elle fait partie. L'importance des efforts que ce pays a faits pour arriver à une cessation des hostilités en Corée a été reconnue et soulignée par le Comité exécutif de l'Union, lors de la séance que ce Comité a tenue à Genève le 5 janvier 1951.

IRLANDE. — Au lendemain des élections générales du printemps dernier, le Dáil Éireann s'est réuni. M. Frank Fahy, président sortant de la Chambre des Députés n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, c'est M. Patrick Hogan, B.L., T.D., qui fut élu, à sa place, président du Dáil. Le Comité exécutif du Groupe national irlandais a décidé, le 21 mai dernier, qu'une délégation, conduite par M. Hogan, se rendrait à la Conférence d'Istanbul. D'autre part, conformément aux statuts du Groupe, le président en charge du Dáil devient d'office *Président du Groupe*. M. Hogan a, donc, succédé, également en cette qualité, à son prédécesseur, M. F. Fahy.

ITALIE. — Continuant inlassablement ses efforts de propagande pour l'Union dans les organes les plus divers, M. le sénateur Giovanni Persico, président du Groupe national italien, consacre, dans le périodique mensuel *La politica parlamentare*, qui paraît à Rome (fascicule 5 de mai 1951), deux longues colonnes aux réunions interparlementaires de Monaco.

Cet article, très complet, décrit, tout d'abord, la composition de la délégation italienne. Aucune réunion n'est oubliée : ni celle du Comité exécutif, ni celle du Comité financier permanent, ni celle du Comité de la Section autonome des secrétaires généraux. Puis, les travaux des Sous-commissions et des Commissions permanentes d'étude sont soigneusement passés en revue et résumés. L'activité du député italien, M. Franzo, à la Sous-commission pour la répartition des denrées alimentaires dans le monde, est signalée. Les travaux de la Commission mixte politique et juridique sont analysés

d'une façon circonstanciée et les tentatives faites par M. Chiostergi, vice-président de la Chambre des Députés, en faveur d'un parlement mondial sont mentionnées. Les interventions de M. Bastid sur la modification à l'article 17 des Statuts sont brièvement expliquées.

Ensuite, un exposé extrêmement clair de la séance du Conseil interparlementaire permet au lecteur de se rendre compte de l'impression considérable faite par la présence, à Monaco, de trois observateurs allemands, députés au Bundestag de Bonn. M. Persico souligne l'importance du mandat qu'a donné le Conseil à M. Henri Rolin (Belgique) d'intervenir à la Conférence de plénipotentiaires de Genève sur le statut des réfugiés. Enfin, il exposa les conditions dans lesquelles le Secrétaire général a été chargé, par le Conseil, de consacrer tout un chapitre de son rapport pour la Conférence d'Istanbul au problème de la création d'une assemblée parlementaire mondiale.

Des études du genre de celle de M. le président Persico contribuent à bien faire connaître, dans divers pays, l'œuvre accomplie par les différents organes de l'Union.

LUXEMBOURG. — Le Groupe interparlementaire luxembourgeois fait savoir, par lettre du 17 juillet dernier, qu'il a désigné ses *délégués au Conseil interparlementaire* pour la période allant de la XL^e à la XLI^e Conférence plénière. Ce seront M. Emile Reuter, président de la Chambre des Députés, et M. Pierre Grégoire, député, membre du Bureau de la Chambre.

De plus, cette lettre rappelle que tous les membres de la Chambre des Députés appartenant au Groupe, la composition du *Bureau du Groupe* est identique à celle du Bureau de la Chambre des Députés.

SUÈDE. — Durant l'année 1950, le Groupe suédois s'est réuni à trois reprises conjointement avec l'Association de politique extérieure du Riksdag. Au moment de son assemblée annuelle qui s'est tenue le 16 février 1950, furent élus membres titulaires du Comité exécutif de ce Groupe : MM. Andrén, Gränebo, Hagberg i Malmö, Ohlin, Svensson i Grönvik, Sävström, Ward, Vougt et Undén. MM. Elon Andersson, Bergvall, M^{me} Ulla Lindström, MM. Nordenson, Orgård et Aman furent nommés membres suppléants. Furent désignés comme vérificateurs des comptes MM. Ryberg et Tjällgren, comme vérificateurs suppléants, MM. Bladh et Hellbacken. A sa séance constitutive, le Comité en question a élu *président* M. Vougt ; *vice-président* M. Hagberg i Malmö ; *secrétaire et trésorier* M. Gränebo.

Les délégués du Groupe suédois au *Conseil interparlementaire* ont été, pour 1950-1951, MM. Vougt et Hagberg i Malmö.

Les conférences suivantes furent données aux réunions de ce Groupe au cours de l'année 1950 :

Séance du 16 février. — M^{me} Ulla Lindström parla de ses impressions sur les Nations Unies. Séance du 2 novembre. — Audition d'un rapport de M. Bertil Mogård sur « La Conférence plénière de l'Union interparlementaire à Dublin en septembre 1950 ». Causerie de M. Hagberg i Malmö, intitulée : « Un voyage parlementaire en France pendant l'été 1950. » Séance du 16 novembre. — Discours de M. Undén, ministre des Affaires étrangères de Suède sur « L'Assemblée générale des Nations Unies ».

Onze délégués ont représenté le Groupe suédois à la XXXIX^e Conférence de l'Union interparlementaire à Dublin, qui eut lieu du 8 au 13 septembre 1950.

La section suédoise du *Conseil de l'Union interparlementaire des Pays du Nord* s'est composée du président et du vice-président, membres de droit, de MM. Grånebo et Ohlin. Leurs suppléants ont été MM. Elon Andersson, Tjällgren et Undén.

Au cours de l'assemblée générale annuelle, le Groupe suédois adopta, avec remerciements, les rapports des vérificateurs des comptes pour le Groupe lui-même et pour la Fondation Braathen, rapports relatifs à l'exercice précédent. Pour l'exercice financier 1950-1951, une somme de 32.000 couronnes suédoises fut inscrite au budget à titre de subvention du Groupe ; ce dernier versa 6700 francs suisses, soit 8801,70 couronnes suédoises à la caisse centrale de l'Union interparlementaire pendant l'année 1950. La cotisation personnelle des adhérents au Groupe est demeurée fixée à deux couronnes en ce qui concerne les membres actifs du Parlement, les anciens parlementaires étant dispensés de tout versement de cotisation.

En 1950, le Groupe suédois atteignit un effectif de 385 membres, en d'autres termes, tous les membres des deux Chambres du Parlement (150 dans la Chambre haute et 230 dans la Chambre basse), plus 5 anciens parlementaires.

THAÏLANDE. — D'après une lettre expédiée de Bangkok par le Secrétaire parlementaire de ce Groupe national, M. Semi Pramoj, le 20 juin dernier, les délégués du Parlement thaïlandais au *Conseil interparlementaire* seront désormais les suivants, à dater du 1^{er} juillet

1951 : MM. Phra Rajadharm Nides, président de la Chambre des Représentants, et Phya Srivisar, sénateur.

Les membres du Groupe désignés pour faire partie des *Commissions permanentes d'étude* sont les personnalités qui sont énumérées ci-après :

Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation : M. Phra Rajadharm Nides, président de la Chambre des Représentants.

Commission pour l'étude des questions juridiques : M. Phya Athakariya Nibhonda, sénateur.

Commission pour l'étude des questions économiques et financières : M. Phya Athakariya Nibhonda, sénateur.

Commission pour les territoires non-autonomes et l'étude des questions ethniques : M. Nai Khuang Apaiwongse, député à la Chambre des Représentants.

Commission pour la réduction des armements : M. Nai Khuang Apaiwongse, député à la Chambre des Représentants.

Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires : M. Phya Srivisar, sénateur.

Commission pour les relations intellectuelles : M. Phya Srivisar, sénateur.

Le fascicule n° 7 des Informations constitutionnelles et parlementaires

Ce fascicule qui porte la date du 15 juin dernier, le numéro 7, comprend trente pages dans l'édition française, seize seulement dans l'édition anglaise, qui, cette fois-ci, ne sont pas tout à fait identiques.

Voici le contenu de l'édition qui a paru en langue française :

Allemagne

République fédérale. — Loi relative à la Cour constitutionnelle fédérale, en date du 12 mars 1951.

République démocratique populaire. — Loi sur la protection de la paix, en date du 15 décembre 1950.

France

Loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale des 9, 12 et 23 mai 1951, modifiant, sur certains points, la loi électorale du 5 octobre 1946.

U.R.S.S.

Loi sur la défense de la paix, en date du 12 mars 1951.

Un résumé très intéressant de la Constitution de la République populaire de Mongolie, en vigueur depuis juin 1940, d'après le périodique *L'Etat soviétique et le Droit*, forme l'essentiel de la notice bibliographique.

Circulaires

(du 1^{er} mai au 31 juillet 1951)

- Mai 15. — Circulaire aux Groupes n° 7 : Préparation de la Conférence interparlementaire d'Istanbul (Envoi de drapeaux à Ankara) (en français et en anglais).
21. — Sous-commission pour la répartition des denrées alimentaires dans le monde. Procès-verbal de la réunion du 26 mars 1951 à Monaco (en français et en anglais).
21. — Commission pour l'étude des questions économiques et financières. Procès-verbal de la réunion du 27 au 29 mars 1951, à Monaco (en français et en anglais).
21. — Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation et Commission pour l'étude des questions juridiques. Procès-verbal des séances mixtes du 27 au 29 mars 1951, à Monaco (en français et en anglais).
24. — Comité exécutif. Procès-verbal de la séance tenue à Monaco, le 29 mars 1951 (en français et en anglais).
25. — Conseil interparlementaire. Procès-verbal LXVIII de la séance du 29 mars 1951, à Monaco (en français et en anglais).

- Juin 5. — Circulaire aux Secrétaires des Groupes interparlementaires n° S. 5 : Voyage à Istanbul (en français et en anglais).
- Juillet 4. — Circulaire aux Groupes n° 8 : Composition du Conseil de la XL^e à la XLI^e Conférence (en français et en anglais).
18. — Circulaire aux Secrétaires des Groupes n° S. 6 : Distribution des *Documents préliminaires* de la Conférence d'Istanbul (en français et en anglais).
25. — Conseil interparlementaire. Convocation à Istanbul, jeudi 30 août 1951. Annexe : Projet de budget pour 1952 (en français et en anglais).

Recettes

(du 1^{er} mai au 31 juillet 1951)

Mai	2.	— Groupe syrien, subvention pour 1951	Fr. 1.445,15
	7.	— Groupe danois, subvention pour 1951	» 3.596,50
	9.	— Groupe turc, subvention pour 1951	» 5.393,90
	12.	— Groupe persan, subvention pour 1951	» 2.500,—
	17.	— Groupe norvégien, supplément à la subvention pour 1951	» 1.323,51
	31.	— Groupe égyptien, subvention pour 1951	» 13.449,40
Juillet	11.	— Groupe thaïlandais, subvention pour 1951	» 4.050,—
	31.	— Abonnements au <i>Bulletin</i>	» 40,50
		— Abonnements aux <i>Informations</i> (Compte en francs suisses)	» 117,92
		— Vente de publications	» 61,80

Bibliographie

Maurice BASTIAN. *L'UNESCO et la Suisse*. Une brochure de 10 pages. Berne, 1951. Imprimerie Buri et C^{ie}. Tirage à part de l'Annuaire « La Suisse », 1951.

L'auteur, qui est secrétaire de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, montre, dans un travail agréablement écrit et fort clairement présenté, quel a été le rôle de l'UNESCO pour favoriser, d'une façon générale, les contacts internationaux d'écrivains, de chercheurs et de savants. Il part de l'idée exprimée par M. Camille Brandt, conseiller d'Etat neuchâtelois, de la nécessité d'une participation de la Confédération suisse à la « reconstruction intellectuelle et morale du monde ».

Le 28 janvier 1949, l'instrument d'adhésion de la Suisse à l'UNESCO était déposé par le ministre de la Confédération à Londres, M. Henry de Torrenté. Depuis cette époque, l'UNESCO, favorisant partout les échanges d'idées et de méthodes, des Suisses ont pris part aux travaux commencés et aux enquêtes entreprises par cette institution spécialisée, notamment en Autriche, au Canada et en Amazonie hyléenne (Brésil). Le colloque sur la biologie de haute altitude à la station internationale de Jungfrauoch a été subventionné par l'UNESCO ; enfin, un peu plus tard, en septembre dernier, le premier Congrès international de sociologie et de science politique a pu être organisé à Zurich grâce à l'appui de cette institution spécialisée. Faisant suite à la réunion de l'Institut international de sociologie, à Rome, en août 1950, ce congrès de Zurich a été un vrai succès.

Toutes les réalisations pratiques de l'UNESCO dans le domaine des bibliothèques et des musées sont ensuite passés en revue. En terminant son analyse, M. Bastian fait ressortir que si la contribution de la Suisse à l'UNESCO paraît élevée, puisqu'elle atteint près de six cent mille francs, elle ne représente guère plus de quinze centimes suisses par habitant.

Giovanni PERSICO. *Tra i due blocchi, una terza forza si è formata* (Entre les deux blocs une troisième force s'est constituée). Une brochure de 16 pages. Rome, 1951. Tipografia dell'Istituto di Studi sul Lavoro. Tirage à part de la revue « Europa » paraissant à Rome.

Ce fut une initiative extrêmement intéressante du président du Groupe interparlementaire italien d'avoir publié dans le périodique romain *Europa*, en février dernier, puis, sous forme de brochure, le discours magistral dans lequel M. Giovanni Persico a demandé au Sénat de son pays d'adopter, à son tour, les recommandations du Comité exécutif de l'Union interparlementaire pour la cessation immédiate des hostilités en Corée. Nous avons déjà dit, dans un précédent fascicule, que l'intervention de M. Persico avait remporté un plein succès. Nous pouvons donc nous borner ici à reproduire un passage essentiel de ce discours.

Après avoir montré combien le monde a l'urgent besoin d'une « troisième force », entre les idéologies rivales de l'Ouest et de l'Est, l'homme politique italien s'est écrié :

« Cette troisième force existe déjà, c'est le Commonwealth. Neuf Etats viennent de se réunir à Londres : le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, l'Inde, Ceylan, l'Union sud-africaine et la Rhodésie du Sud. Ces Etats ont, ensemble, une population de plus d'un demi-milliard d'habitants. Ils forment une communauté qui s'étend sur toutes les mers et sur les cinq continents. Lorsqu'ils s'unissent pour délibérer, ces pays constituent vraiment, à eux tous, cette troisième force, qui a un besoin impérieux de se faire entendre. »

Puis, dans un beau mouvement oratoire, s'adressant à toute l'assemblée qui l'écoutait avec une grande attention, M. le président Giovanni Persico a déclaré que soutenir la troisième force ainsi définie, celle de la conciliation et de la paix, c'était, tout simplement, se conformer à l'Evangile du Christ.

Antoine SOTTILE. *Le problème de la création d'une Cour pénale internationale permanente*. Genève. Case postale 178, Mont-Blanc. Un volume broché de 100 pages. Prix : 6 francs suisses.

Nous avons déjà signalé à l'attention des lecteurs du *Bulletin interparlementaire* les brochures pleines d'intérêt de ce savant juriste sur les compétences de l'Assemblée générale des Nations Unies et

sur le bilan de la deuxième guerre mondiale (p. 23 et 24 du fascicule de mars dernier). Il s'agit, cette fois-ci, d'un ouvrage d'ensemble de portée plus étendue, puisqu'il comprend une centaine de pages.

Sur la base des travaux et des interventions du professeur roumain V. V. Pella, notamment à la XXII^e Conférence de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Genève en 1924, ainsi que du sénateur italien Giovanni Persico, lors des deux dernières Assemblées consultatives du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, l'auteur donne un aperçu très substantiel de l'évolution historique du projet de création d'une Cour pénale internationale permanente. Puis, il en vient à la nécessité de la création de ladite Cour. M. Sottile cite M. Jean Graven, professeur à la Faculté de droit de Genève, dont nous avons, précédemment, analysé les *Principes fondamentaux d'un Code répressif des crimes contre la paix*. « Tant qu'il n'y aura pas d'organe de jugement des crimes internationaux, déclare M. le professeur Graven, il n'y aura ni codification sérieuse de la loi pénale internationale, ni application sérieuse d'une sanction pénale internationale » (p. 56).

Toutes les objections faites sont écartées les unes après les autres. Les questions suivantes sont, ensuite, examinées tour à tour : recrutement des juges à cette Cour permanente, durée de leur mandat, mode de leur élection, organisation du greffe, rôle du parquet, possibilité d'un recours en appel. Comme siège de la nouvelle Cour, les villes de La Haye et de Genève ont été proposées, la préférence ayant été, en général, donnée à La Haye pour des raisons évidentes.

M. Antoine Sottile conclut qu'une organisation judiciaire pénale de caractère international et l'application de sanctions aux crimes qui seraient commis sont des buts auxquels doit tendre l'humanité. Des réalisations positives dans ce domaine constituent, selon l'auteur, une sorte de « police d'assurance pour la paix ».

Beaucoup de références bibliographiques et un index alphabétique des noms de personnes augmentent encore la valeur de ce volume.

VIENT DE PARAÎTRE

DOCUMENTS PRÉLIMINAIRES

de la

Conférence interparlementaire d'Istanbul

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

RAPPORTS

Texte français et anglais

Un volume broché in-8° de 375 pages

10 francs suisses

Informations constitutionnelles et parlementaires

publiées par la *Section autonome des Secrétaires généraux
des parlements*

Recueil de textes constitutionnels et législatifs, de décrets et d'arrêtés
relatifs à la procédure des parlements.

Nouvelle série, 1948 et 1949, ayant trait à la période qui va du
1^{er} septembre 1939 au 31 décembre 1948 :

Edition française :	(1948) 170 pp. Broché, Fr. s. 4.—
	(1949) 215 pp. » (<i>Épuisé</i>)
Edition anglaise :	(1948) 132 pp. » Fr. s. 3.50
	(1949) 215 pp. » » » 5.—

Les deux éditions constituent des publications non pas identiques, mais complémentaires.

Troisième série, 1950-1951. Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont paru. Editions
française et anglaise, Fr. s. 1.50 chacune.

**Conditions spéciales pour les membres de la Section autonome ou de l'Union
et les personnes souscrivant un abonnement.**

BULLETIN INTERPARLEMENTAIRE

ORGANE OFFICIEL

DU BUREAU DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

31 ^e année N ^o 5	GENÈVE 6, Rue Constantin, 6	1951 Décembre
-------------------------------------------	--------------------------------	------------------

SOMMAIRE

	Pages
Voyage du Président du Conseil dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient	113
Réunions du Conseil interparlementaire, du Comité exécutif et des Commissions permanentes d'étude	114
Conseil interparlementaire	115
Comité exécutif	118
Commission pour l'étude des questions politiques	118
Commission pour l'étude des questions juridiques	119
Commission mixte politique et juridique	119
Commission pour l'étude des questions économiques et finan- cières	120
Commission pour les territoires non autonomes et l'étude des questions ethniques	121
Commission pour la réduction des armements	122
Commission pour l'étude des questions sociales et humani- taires	122
Commission pour les relations intellectuelles	124
Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements	125
Exécution des résolutions de la Conférence d'Istanbul	127
Réunion, à Stockholm, de la XXVIII ^e Conférence de l'Union interparlementaire des Pays du Nord	127
Nouvelles des Groupes	128
Le fascicule n ^o 8 des <i>Informations constitutionnelles et parlemen- taires</i>	137
Circulaires	138
Recettes	140
Bibliographie	143
Mélanges	145
Table alphabétique des matières 1951	149

LISTE DES PUBLICATIONS

DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

A obtenir par l'intermédiaire de la librairie *Payot*, Genève et Lausanne.
 Pour s'abonner au *Bulletin Interparlementaire*, prière de s'adresser directement au Bureau interparlementaire, rue Constantin, 6, Genève.

<i>Comptes rendus des Conférences interparlementaires, à :</i>	
Bruxelles (1910), Genève (1912), La Haye (1913), Stockholm (1921), Vienne (1922), chaque volume.....	fr. 5.—
Copenhague (1923)	» 7.50
Berne et Genève (1924), Washington et Ottawa (1925), chaque volume.....	» 15.—
Londres (1930), Bucarest (1931), Genève (1932), Madrid (1933), Le Caire (1947), chaque volume	» 12.—
Istanbul (1934), Bruxelles (1935), Budapest (1936), Paris (1937), La Haye (1938), Oslo (1939), chaque volume	» 10.—
Rome (1948), Stockholm (1949), Dublin (1950).....	» 15.—
(Les comptes rendus des six premières Conférences (1889-95) n'ont pas été imprimés. Les comptes rendus des Conférences de Budapest (1896), Bruxelles (1897 et 1905), Christiana (Oslo) (1899), Paris (1900), Vienne (1903), Saint-Louis (1904), Londres (1906), Berlin (1908 et 1928), Paris (1927) sont épuisés.)	
<i>L'Union interparlementaire de 1889 à 1939.</i> Ouvrage de luxe, illustré de nombreuses photographies et publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union, relié toile, 386 pages in-8°. Edition française, anglaise et allemande. Prix de chaque édition.....	» 15.—
<i>Résolutions des Conférences et Décisions principales du Conseil.</i>	
I. 2 ^e édition, revue et corrigée, avec une introduction par Chr. L. Lange et une bibliographie (1911), 141 pages in-8°	» 4.—
II. 1911-1934 ; préface de M. le comte Carton de Wiart. Introduction par Chr. L. Lange et Léopold Boissier et bibliographie (1935), xxxii+91 pages in-8°.....	» 4.—
<i>Résolutions adopted by Inter-Parliamentary Conferences and Principal Decisions of the Council with Preface, Introduction, and Bibliography as above: 1911-1936 (1937), 232 pages in-8°.....</i>	» 5.—
LANGE, Chr. L. — <i>L'arbitrage international obligatoire en 1913.</i> 352 pages in-8°.....	» 10.—
<i>Les problèmes des réparations et des dettes interalliées à l'Union interparlementaire (XXI^e Conférence, 1923).</i> 39 pages in-8°	» 2.—
<i>Annuaire de l'Union interparlementaire</i> , publié par Chr. L. LANGE, Secrétaire général de l'Union, 1911-1914. Chaque année.....	» 5.—
<i>The Inter-Parliamentary Union, its Work and its Organisation,</i> (1948), 19 pages in-8°.....	» 1.—

(Suite à la 3^{me} page de la couverture)

BULLETIN
INTERPARLEMENTAIRE

ORGANE OFFICIEL
du
Bureau de l'Union interparlementaire

31^e ANNÉE
1951

GENÈVE
6, RUE CONSTANTIN

Voyage du Président du Conseil dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient

Au lendemain de la clôture de la Conférence plénière annuelle, tenue à Istanbul, le très honorable vicomte Stansgate, membre de la Chambre des Lords, président du Conseil interparlementaire, et Lady Stansgate entreprirent un voyage dans ces régions, après avoir été invités par cinq Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Ils furent accueillis à l'aérodrome de Beyrouth et conduits dans le magnifique paysage des collines de Bhandoun. Le Président de la République libanaise donna un déjeuner officiel en l'honneur de ses hôtes, à Beit-Eddin, la fameuse forteresse associée aux hauts faits du célèbre chef libanais, l'Emir Béchir, au cours des guerres qui se sont déroulées il y a un siècle. Le Premier ministre, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et d'autres membres du cabinet assistaient à ce repas. Une réception fut aussi offerte par le Ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne en l'honneur du Président du Conseil interparlementaire, réception à laquelle se rendirent le Premier ministre et beaucoup de députés. On se souviendra que le Président de la délégation libanaise à la Conférence d'Istanbul, M. Abi-Chahla, vient d'être élu membre du Comité exécutif de l'Union. Le chef de l'Etat libanais a fait des arrangements spéciaux avec le directeur des ruines de Baalbek, afin de permettre à Lord et à Lady Stansgate d'admirer les glorieux et incomparables souvenirs que représente Baalbek.

Poursuivant son voyage vers Damas, Lord Stansgate salua le Président de la République syrienne, ainsi que le Président du Parlement syrien.

A Amman, des entrevues spéciales avaient été organisées avec le Président du Sénat de Jordanie, plusieurs ministres de cet Etat, ainsi qu'avec un certain nombre de députés et de sénateurs. Tous témoignèrent d'un très vif intérêt pour l'œuvre de l'Union, et ils décidèrent d'examiner la possibilité d'une adhésion éventuelle des Chambres jordaniennes à l'Union interparlementaire.

En Israël, Lord Stansgate fut reçu par le Premier ministre, M. Ben Gurion, avec lequel il eut un très long entretien: Le Président du Conseil interparlementaire et Lady Stansgate furent invités à déjeuner par le Président du Knesset et par les membres du Groupe national

israélien. Ils traversèrent aussi le pays tout entier, depuis sa frontière septentrionale jusqu'au golfe d'Akaba.

Beaucoup d'éminents délégués à la Conférence d'Istanbul avaient déjà fait une visite en Israël, des Belges, avec notamment M. Struye, président du Sénat, des Islandais, des Norvégiens, des Philippins et des Suédois.

Afin de mieux souligner l'objet essentiel de l'Union, qui est d'encourager la paix internationale, le Président du Conseil décida d'aller voir les chefs spirituels des différentes Eglises dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient : entre autres, à Ankara, le Patriarche œcuménique, les Patriarches latin, grec-orthodoxe et arménien, ainsi que le Grand Rabbin de Jérusalem et le Patriarche d'Antioche, à Damas. Tous ces hauts dignitaires ecclésiastiques exprimèrent très chaleureusement leurs sentiments de bonne volonté et leur idéal de conciliation.

Passant par Paris, lors de leur voyage de retour, le très honorable vicomte Stansgate et Lady Stansgate en profitèrent pour renouveler les contacts de l'Union interparlementaire avec l'UNESCO. M. le Dr Taylor, qui faisait fonction de directeur en l'absence de M. Torres Bodet, alors en Yougoslavie, reçut le Président du Conseil interparlementaire et son épouse. Des liens plus étroits furent aussi établis avec la Commission pour l'étude de la philosophie et de l'humanisme, à la tête de laquelle se trouve M. Jacques Rueff, qui s'était révélé, lors des réunions de Monaco de 1950, être un très fidèle ami de l'Union.

Réunions du Conseil interparlementaire, du Comité exécutif et des Commissions permanentes d'étude

(Istanbul, août-septembre 1951)

Le Conseil interparlementaire a tenu plusieurs séances à la veille et au cours de la Conférence d'Istanbul. Le première de ces séances fut précédée d'une réunion du Comité exécutif. Quant aux sept Commissions d'étude, elles ont toutes été convoquées pour revoir leur programme de travail et pour établir leur ordre du jour en vue de Conférences ultérieures. En outre, la Commission politique, siégeant

conjointement avec la Commission juridique, fut appelée à examiner un amendement du Président du Groupe suisse concernant la revision de l'article 17 des Statuts de l'Union.

CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE

Le Conseil interparlementaire a tenu trois longues séances, les 30 août, 3 septembre et 6 septembre, ainsi qu'une très courte séance, le 31 août, pour procéder à l'élection du Président. Les trois premières de ces séances furent présidées par le très honorable vicomte Stansgate, membre de la Chambre des Lords.

Séance du 30 août. — Après l'approbation du procès-verbal et la communication des rapports du Bureau, des précisions furent fournies au Conseil sur la suite donnée aux deux décisions qu'il avait prises en mars dernier sur le *statut des réfugiés* et sur le *caractère exécutoire*, à l'étranger, des arrêts concernant l'*obligation alimentaire*. Dans le premier cas, c'est M. Henri Rolin, président du Groupe belge, qui vint lui-même soutenir, à la Conférence de plénipotentiaires de Genève, en juillet dernier, la décision du Conseil. M. Rolin fut chaleureusement accueilli par cette Conférence et très vivement remercié par son président, M. Larsen (Danemark). Mais les plénipotentiaires, dont la plupart étaient des fonctionnaires des ministères de l'Intérieur, ne purent aller aussi loin que l'envisageait la décision du Conseil dans la convention qui fut élaborée au cours de la quinzaine qui suivit. Pour ce qui est du caractère exécutoire de l'obligation alimentaire, le télégramme envoyé de Monaco au nom du Conseil produisit une vive impression sur la Commission des affaires sociales des Nations Unies. Le problème demeure en suspens, à l'heure actuelle, devant le Conseil économique et social de l'O.N.U.

Puis le projet de *budget pour 1952* fut examiné et adopté. Auparavant, le Secrétaire général avait souligné que, sur une trentaine de Groupes, vingt-trois s'étaient conformés à la décision prise par le Conseil, le 6 septembre 1949, et portant de 20 à 50 pour cent l'augmentation du barème pour les subventions des Groupes à la caisse centrale de l'Union. Parmi les Groupes qui doivent encore porter, en vue de l'année budgétaire de 1952, leur cotisation à un taux plus élevé, deux seulement ont fait connaître leur réponse négative ; tous les autres étudient la question et arriveront, peut-être, à des résultats positifs.

En ce qui concerne les dépenses, celles qui sont afférentes aux voyages, aux Commission d'étude et à la Conférence annuelle devront

être augmentées, les frais occasionnés, notamment, par le système d'interprétation simultanée, qui a fait ses preuves, étant considérables. De plus, un crédit nouveau a été prévu pour « Presse et publicité » en 1952. M. Boissier rappelle, à ce propos, la nomination, d'abord, d'un attaché de presse, pour les réunions du printemps dernier à Monaco ; puis, d'un autre, pour la Conférence annuelle.

Le Conseil s'est conformé à l'avis du Comité exécutif, qui lui recommandait, le membre belge de l'Union ayant vu expirer son mandat de vérificateur des comptes, de nommer *vérificateurs des comptes de 1951* un membre du Groupe libanais, lequel était rééligible, ainsi qu'un membre du Groupe norvégien.

Lord Stansgate fit, ensuite, un grand éloge de la personnalité de M. Baban, juriste très distingué, membre influent du Conseil de l'Europe et Président du Groupe national turc. Par acclamations, il fut décidé de proposer ce parlementaire turc, le lendemain, pour la *présidence de la Conférence plénière* d'Istanbul. M. Baban remercia sincèrement, reportant sur son pays l'honneur de la distinction qui allait lui être conférée.

Il fut décidé de remettre à plus tard la question des *candidatures au Comité exécutif*.

Puis, le Conseil prit connaissance d'un exposé de son Président lui faisant savoir que, après trente années de services, M. Boissier, secrétaire général de l'Union, avait l'intention de donner bientôt sa démission, cette démission devant être effective à dater du 1^{er} juillet 1953.

Séance du 31 août. — Sur la proposition de M. le sénateur Ferguson (Etats-Unis d'Amérique), appuyée par M. Chattopadhyaya (Pakistan), le très honorable vicomte Stansgate, membre de la Chambre des Lords et président sortant, a été réélu *Président du Conseil* à l'unanimité des membres présents *pour la période allant de la XL^e à la XLI^e Conférence plénière*. Lord Stansgate remercia chaleureusement ses collègues et il en profita pour souhaiter la bienvenue à la délégation du Parlement brésilien, Parlement qui, depuis longtemps, ne s'était plus fait représenter aux Conférences annuelles et où un Groupe national s'est récemment reconstitué.

Séance du 3 septembre. — Conformément aux Statuts, le Groupe turc ayant proposé le vote d'une *déclaration sur la paix* qui exprimait l'attachement de l'Union à l'idéal démocratique, le Conseil fut appelé,

le lundi 3 septembre, à donner un préavis à cet égard. Après une longue discussion, à laquelle prirent part, entre autres, des membres américain, belge, irlandais, italien, monégasque et turc du Conseil, il fut décidé, le texte de la déclaration ayant besoin de légères modifications de forme, de nommer un comité de rédaction composé de MM. Struye (Belgique), Mathers (Grande-Bretagne), Baxter (Irlande), Persico (Italie) et Médecin (Monaco). La délégation indienne déclara qu'elle désirait réserver son point de vue, avant d'être en possession du texte exact que devait élaborer ce comité de rédaction. Le Président mit, plusieurs fois, ses collègues en garde contre une tendance à vouloir examiner la forme elle-même de la déclaration, alors que le Conseil était seulement prié de donner son avis sur l'opportunité du renvoi d'un tel texte devant la Conférence plénière.

Séances du 6 septembre. — Lord Stansgate donna au Secrétaire général de l'Union la parole pour lire une *lettre du Groupe de l'Espagne républicaine*. Il ressort de cette lettre que les visas d'entrée en Turquie ont été refusés aux membres du Groupe de l'Espagne républicaine désireux de se rendre à la Conférence d'Istanbul, à la suite d'une démarche faite par l'ambassadeur de l'Espagne franquiste auprès du Ministère turc des Affaires étrangères. Le Groupe de l'Espagne républicaine assure le Conseil de son inébranlable fidélité aux principes de l'Union interparlementaire, « en vue de bâtir un monde de liberté et de démocratie ». Après avoir pris connaissance des termes de cette lettre, le Conseil décida, sur la proposition de son Président, de la transmettre au Comité exécutif, en même temps qu'une proposition de M. Stoddart-Scott (Grande-Bretagne) tendant à l'examen de la situation de tous les parlements en exil vis-à-vis de l'Union. Le Président déclara que l'ensemble de la question ferait l'objet d'une discussion approfondie, lors de la prochaine session du Comité exécutif.

Puis, le renvoi à la Conférence du *projet de déclaration rédigé par le Groupe turc sur la paix et la démocratie* fut décidé à l'unanimité. Le Président précisa qu'en agissant ainsi, le Conseil donnait un avis favorable.

Ensuite, le Conseil interparlementaire entendit un exposé du Secrétaire général insistant sur l'importance du chiffre 8 de l'article 15 des Statuts de l'Union, ainsi conçu : « Le Conseil propose les membres du *Comité exécutif*. » Après un échange de vues, il fut décidé que la démission de M. Bastid ayant été retirée et le mandat au Comité exécutif du vice-président du Groupe français n'expirant qu'en 1952,

la Conférence serait invitée à élire seulement trois membres nouveaux du Comité exécutif.

Furent proposés pour le Comité exécutif par le Groupe danois, M. Allan Vougt (Suède), par le Groupe irakien, M. Abi-Chahla (Liban), par le Groupe britannique, M. de Senarclens (Suisse), par le Groupe israélien, M. Baban (Turquie). Le Conseil décida, à l'unanimité, de transmettre ces quatre noms à la Conférence, étant entendu qu'il serait procédé à l'élection de trois membres seulement et que cette élection se ferait au scrutin secret.

Quant à la motion de M^{me} Tibaldi Chiesa (Italie) visant à la *création d'un parlement mondial*, elle fut renvoyée par le Conseil, pour étude complémentaire, à la Commission politique et d'organisation, sur la proposition de M. le sénateur Baxter (Irlande).

COMITÉ EXÉCUTIF

La veille de l'ouverture de la Conférence, soit le 30 août, le Comité exécutif avait tenu une courte séance d'une heure, sous la présidence de Lord Stansgate, président du Conseil interparlementaire. Il s'était occupé, notamment, des projets de voyage du Président et avait préparé, comme d'habitude, les débats du Conseil, ainsi que ceux de la Conférence.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES D'ÉTUDE

Commission pour l'étude des questions politiques

En l'absence de son président, M. Paul Bastid (France), cette Commission désigna comme président de séance, le 6 septembre, M. Harry Hynd (Grande-Bretagne).

Après avoir entendu un rapport du Bureau sur les questions à l'ordre du jour de la Commission politique (Contrôle parlementaire du budget ; Protection des minorités ; Ententes régionales entre les petits États ; Création d'un Parlement mondial), cette Commission décida, sur la proposition de M. Chiostergi (Italie), de maintenir les quatre points en question à son programme de travail, mais de donner la priorité à la *création d'un parlement mondial*. Avant de se séparer, les membres de la Commission furent unanimes pour prier le Président et le Bureau de bien vouloir insister auprès du Comité exécutif, afin que la création d'un parlement mondial figurât au programme de la prochaine Conférence de l'Union.

Commission pour l'étude des questions juridiques

Cette Commission s'est réunie le 4 septembre, sous la présidence de M. Holmbäck (Suède), président. A son ordre du jour figuraient le problème des eaux territoriales, celui de l'individu en tant que sujet de droit international, ainsi que celui de la nationalité et de la citoyenneté.

M. Codacci-Pisanelli (Italie) déclara que l'étude de la question de la *liberté de la presse* par la Commission juridique pourrait être fort intéressante. Le problème des eaux territoriales paraît être, aux yeux du délégué italien, de nature un peu trop spéciale. Quant à la question de l'individu comme sujet de droit international, c'est un point extrêmement controversé, dont il vaut mieux, peut-être, qu'une Conférence plénière de l'Union ne s'occupe pas.

M. Adatto (Turquie) suggéra que l'exécution, à l'étranger, des arrêts relatifs à l'obligation alimentaire pourrait aussi être étudiée. Mais, vu le fait qu'un très grand nombre d'autres organismes s'attendent déjà à l'étude de ce problème, dont la Commission sociale de l'Union interparlementaire s'occupe également, il ne convient pas, selon l'avis de la majorité des membres de la Commission juridique, de lui donner la priorité.

M. Bastid (France), appuyé par M. Abi-Chahla (Liban), insista pour que le problème de la liberté de la presse fût abordé. La convention sur la liberté d'information, votée, il y a deux ans et demi, à la suite d'une Conférence *ad hoc* des Nations Unies, est loin d'épuiser le problème. Il faudrait commencer par une vaste enquête, qui devrait avoir pour objet les restrictions apportées à la liberté de la presse sur le terrain administratif, même lorsque celle-ci est garantie par des textes constitutionnels.

Malgré les réserves du Secrétaire général, qui souligna combien de pareilles recherches seraient délicates, la majorité des membres de la Commission se prononça pour une priorité en faveur de la question de la liberté de la presse, étant entendu que les autres problèmes qui figuraient auparavant à l'ordre du jour de la Commission y seraient maintenus.

Commission mixte politique et juridique

Cette Commission s'est réunie à la fin de la matinée du 4 septembre, sous la présidence de M. Paul Bastid (France), président de la Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation. Elle avait été chargée par le Conseil d'examiner un amendement présenté par M. de Senarclens, président du Groupe suisse, concernant la modi-

fication qu'il convient d'apporter à l'article 17 des Statuts de l'Union. Après un long échange de vues, auquel prirent part de très nombreux membres des deux Commissions, le principe de la cooptation d'un certain nombre de membres du Comité exécutif (deux sur neuf), soutenu par M. de Senarclens, fut adopté par treize voix contre neuf. Puis, un scrutin eut lieu sur la rééligibilité éventuelle des membres du Comité exécutif. Il fut décidé, par seize voix contre dix, d'une part, que les membres élus du Comité exécutif ne seraient pas rééligibles ; mais, d'autre part, que les membres cooptés pourraient être élus pour une nouvelle période par la Conférence. Dans ces conditions, M. Paul Bastid déclara qu'il préférerait renoncer à ses fonctions de rapporteur devant la Conférence en ce qui concerne la modification à l'article 17 des Statuts. M. Auguste Médecin (Monaco) ayant refusé de se charger de ces fonctions, vu qu'il n'approuvait pas non plus le principe de la cooptation, c'est M. de Senarclens qui fut désigné comme rapporteur,

On se souviendra que la Conférence, saisie du projet ainsi mis au point par la Commission mixte politique et juridique, n'approuva pas le principe de la cooptation et se contenta d'une rédaction faisant passer de cinq à sept le nombre des membres du Comité exécutif, comme l'avait originairement proposé M. Bastid.

Commission pour l'étude des questions économiques et financières

Cette Commission se réunit le 4 septembre, sous la présidence de M. le sénateur Baxter (Irlande), président. Le Bureau rappela que la Commission, après avoir eu à son ordre du jour, depuis longtemps, un très grand nombre de questions, s'était décidée, il y a deux ans, à n'y maintenir que deux ou trois problèmes, considérés par elle comme essentiels. Ce sont, à l'heure actuelle, le stockage des denrées alimentaires, la coordination des transports et la balance internationale des paiements (y compris la question de la convertibilité des monnaies). La Commission envisagea d'y ajouter la *répartition de la main-d'œuvre dans le monde*, conformément à une suggestion faite par un délégué italien en séance plénière, mais étant entendu qu'une telle question devrait faire l'objet d'une étude devant la Commission économique siégeant conjointement avec la Commission sociale.

De plus, sur l'initiative de M. Srivisar (Thaïlande), il fut décidé d'ajouter au programme de travail de la Commission, en vue d'une Conférence prochaine, *la lutte contre l'inflation fiduciaire*.

*Commission pour les territoires non autonomes
et l'étude des questions ethniques*

En l'absence de M. Hugh Molson (Grande-Bretagne), président de ladite Commission, celle-ci a élu comme président de la séance du 5 septembre un spécialiste des questions afférentes aux territoires non métropolitains, M. William Van Remoortel (Belgique). A l'ordre du jour figuraient la participation des populations autochtones à l'œuvre des assemblées délibérantes dans les territoires non autonomes, la ratification des conventions internationales, signées à Genève en 1947, sur la sécurité sociale dans les territoires non métropolitains, et, enfin, les maladies épidémiques dans les territoires d'outre-mer. Sur la proposition du président de séance, cette dernière question fut écartée de l'ordre du jour, étant donné qu'elle rentre plutôt dans les préoccupations de l'Organisation mondiale de la Santé, qui est bien mieux outillée que l'Union interparlementaire pour faire des enquêtes dans ce domaine. Par contre, il fut décidé que le Bureau poursuivrait les recherches qu'il avait commencées en 1949 sur la participation des autochtones aux assemblées délibérantes.

Une proposition de M. le sénateur Menghi (Italie) tendant à favoriser l'immigration d'éléments européens dans les territoires d'outre-mer et, en particulier, en Afrique, se heurta à des objections de la part des délégués de la Grande-Bretagne, de l'Égypte, de l'Irak et du Pakistan. Après une intervention de M. Van Remoortel, elle fut finalement retirée par son auteur.

Avant de se séparer, les membres de la Commission insistèrent pour que le Comité exécutif inscrivît au programme de travail de la prochaine Conférence la reprise de l'examen du problème suivant : « Participation directe des populations autochtones aux assemblées législatives, économiques et administratives dans les territoires non autonomes ». On pourrait y joindre la ratification de la mise en vigueur des conventions internationales sur la sécurité sociale dans les territoires non métropolitains conclues à Genève en 1947.

Enfin, une nouvelle rubrique sera incluse dans l'ordre du jour de cette Commission, à savoir : *Le point quatre du Président Truman, en particulier pour ce qui est de l'extension de l'agriculture dans les pays insuffisamment développés au point de vue économique.*

Commission pour la réduction des armements

Cette Commission n'ayant pas de président permanent, c'est, sur la proposition de la délégation syrienne, M. Stephan Bassili Guirguis (Egypte) qui fut élu président de la séance du 6 septembre.

La Commission pour la réduction des armements est, parfois, considérée comme ayant un programme qui paraît d'une actualité contestable, à une époque de réarmement général. Néanmoins, elle a, toujours, manifesté un très vif désir de contribuer activement aux travaux de l'Union. Elle n'a pas moins de six rubriques à son ordre du jour, dont les trois dernières y ont été ajoutées, il y a un an, lors de la Conférence de Dublin. Ce sont : Les budgets de guerre des divers Etats ; les moyens de parvenir à un désarmement simultané et contrôlé ; enfin, la transformation des armées nationales en une police internationale.

M. Poage (Etats-Unis d'Amérique) a déclaré que son pays serait très volontiers disposé à désarmer à n'importe quel moment, pourvu qu'il eût la garantie qu'il s'agirait d'un désarmement contrôlé et simultané. Toute la difficulté consiste dans les mesures de contrôle à prévoir, a-t-il ajouté.

M. le Dr Huneidi (Syrie) insista sur l'opportunité qu'il y aurait, pour l'Union interparlementaire, à prendre une initiative en matière de désarmement, au moment où la chose est en train de devenir plus actuelle dans les divers organes des Nations Unies. M. Vougt (Suède) souligna, surtout, les difficultés inhérentes à une étude technique des problèmes du désarmement dans les circonstances présentes. Néanmoins, sur sa proposition, toutes les questions précédemment inscrites au programme de travail de la Commission y furent maintenues.

Après avoir écarté, par huit voix contre trois, la proposition de M. Harari (Israël), tendant à faire traiter par une prochaine Conférence *les répercussions économiques du réarmement*, la Commission exprima catégoriquement, avant de se séparer, le vœu d'être convoquée aux réunions du printemps de l'année prochaine.

Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires

Cette Commission s'est réunie le 5 septembre sous la présidence de M. Gaston Hoyaux (Belgique), président.

M. Hoyaux demanda tout d'abord au Secrétaire adjoint de faire un bref rapport sur l'enquête, décidée l'an dernier par la Commission, et concernant le *traitement des étrangers indigents*. On se souvient que tous les Groupes nationaux ont été priés d'indiquer, dans une note brève ou circonstanciée, quel était l'état exact de la législation dans leur pays à ce sujet. M. Robinet de Clery énuméra les Groupes qui ont donné des réponses ; ce sont ceux de Belgique, de Grande-Bretagne, de France, de l'Inde, de l'Irlande, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas et de Turquie. Le Groupe suédois a promis d'envoyer sa réponse à bref délai. Une discussion animée suivit sur le problème des étrangers indigents. Y prirent part plusieurs membres des Groupes français, libanais, monégasque, ainsi que le Président. Il fut décidé que l'enquête serait continuée.

Puis, la Commission passa aux autres questions figurant à son ordre du jour. En dehors du traitement des étrangers indigents, ce sont la protection des enfants en temps de guerre, ainsi que la crise du logement et les moyens d'y remédier. En outre, deux problèmes seraient encore susceptibles d'être étudiés par la Commission sociale, siégeant conjointement avec une autre Commission. *Les loisirs des travailleurs* pourraient intéresser, à la fois, la Commission sociale et la Commission pour les relations intellectuelles ; enfin, *la répartition de la main-d'œuvre dans le monde*, selon la suggestion de M. Adonnino (Italie), la Commission sociale et la Commission économique.

M. le Dr Bichara (Egypte) insista pour que la protection des enfants en temps de guerre eût la priorité ; M. Minjoz (France) déclara que la crise du logement lui paraissait être un problème de première urgence. Enfin, M. Auguste Médecin (Monaco) rappela qu'il avait été chargé, à Stockholm, par ses collègues de la Commission sociale, de mettre au point un mémoire sur la lutte contre les maladies infectieuses. Ce mémoire est presque terminé ; toutefois, avant d'y mettre la dernière main, le délégué monégasque demanda au Bureau de bien vouloir prier les Groupes de lui envoyer, dans le plus bref délai possible, la documentation législative de chaque pays se rapportant à cette question.

En terminant, le Président déclara qu'il espérait que l'appel de M. Médecin serait entendu et il constata que les membres de la Commission étaient d'accord pour que l'on maintint à l'ordre du jour tous les problèmes qui y figuraient déjà, en ajoutant les questions qui pourraient aussi être traitées dans une réunion mixte, où deux Commissions siègeraient conjointement.

Commission pour les relations intellectuelles

La Commission de l'Union interparlementaire pour les relations intellectuelles se réunit, à Istanbul, le 3 septembre, sous la présidence de M. Louis Piérard (Belgique), président. M. Piérard rappela, tout d'abord, que, lors de sa session de Dublin, la Commission pour les relations intellectuelles, qui avait, auparavant, à son ordre du jour une douzaine de rubriques, avait décidé de condenser son programme de travail et de ne plus y maintenir que deux questions : Le fonctionnement de l'UNESCO et le budget de cette institution spécialisée, d'une part, ainsi que les loisirs des travailleurs, d'autre part, qu'il serait, peut-être, possible d'examiner conjointement avec la Commission sociale.

M. Piérard déclara qu'il était prêt à se charger d'un mémoire sur les loisirs des travailleurs, la tâche accomplie par le Bureau international du Travail ou par l'UNESCO, dans ce domaine, ne lui semblant pas être suffisante. Un projet de loi émanant du Président lui-même de la Commission pour les relations intellectuelles est, maintenant, devenu une loi votée par le Parlement belge. On pourrait, peut-être, s'inspirer de ce précédent sur le terrain international.

M. Abbass (Irak) demanda que la Commission voulût bien ajouter à son programme de travail *le niveau intellectuel des régions économiquement arriérées*. Un délégué du Groupe suisse, M. E. Boerlin, lui fit observer que l'UNESCO s'occupait déjà beaucoup de la question, ne bornant pas son activité à la lutte contre l'analphabétisme, mais faisant ce qu'elle pouvait pour le développement culturel des populations qui entrent en ligne de compte. M. Abbass aperçut alors une possibilité de lier deux au moins des questions à l'ordre du jour, en insistant, pour ce qui est des loisirs des travailleurs, sur ce que, dans le langage de l'UNESCO, on appelle l'éducation de base. M. Auguste Médecin (Monaco) approuva cette suggestion, en soulignant l'importance des cours pour adultes.

Avant de se séparer, la Commission décida de prier M. Piérard, son président, de préparer, pour les réunions de printemps, une étude sur les loisirs des travailleurs et il chargea M. Abbass de rédiger un mémoire sur le niveau culturel des populations économiquement arriérées.

Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements

(31 août, 1^{er}, 3, 4, 5 septembre 1951)

Dans le cadre de la XL^e Conférence interparlementaire, la Section autonome des Secrétaires généraux des Parlements s'est réunie, à Istanbul, du 31 août au 5 septembre, sous la présidence de M. Emile Blamont, secrétaire général de l'Assemblée Nationale (France).

Etaient présents : I. Abdel Wahhab Bey et Abdou Bey, (Egypte), MM. Tammio (Finlande), O'Conaill (Irlande), Sigurdsson (Islande), Rosette (Israël), Giuganino et Tommasini (Italie), Meris (Luxembourg) Hoff (Norvège), Holm (Suède), El Nahlaoui (Syrie). Rafet Sezen (Turquie).

S'étaient excusés : Lord Campion, Président d'honneur de la Section, MM. Humblet (Belgique), Olsen (Danemark), Fellowes (Grande-Bretagne), Kaul (Inde), Zidon (Israël), Schepel (Pays-Bas), Geissbuhler (Suisse).

La première séance, tenue le vendredi 31 août, au matin, fut consacrée principalement à l'audition du rapport d'activité du Président. Après avoir entendu l'éloge funèbre de MM. Cosentino, Secrétaire général de la Chambre des députés d'Italie, et Dardis, Secrétaire général adjoint du Sénat d'Irlande, la Section a accueilli trois nouveaux membres : MM. Giuganino, nouveau Secrétaire général de la Chambre des Députés d'Italie ; Rafet Sezen, Secrétaire général de la Grande Assemblée nationale turque ; Sigurdsson, Secrétaire général du Parlement islandais.

Le Président présenta un bilan des travaux de la Section pendant l'année écoulée. Il se félicita de l'établissement de relations très actives entre les membres de la Section, à l'occasion de la préparation des rapports discutés au cours de la présente session. Toutefois, il constata avec regret le silence des pays d'Amérique et d'Europe orientale ; il rappela le désir des membres de la Section de les voir se joindre à eux aussi prochainement que possible. Examinant les conditions de publication des *Informations constitutionnelles et parlementaires*, le Président souligna le succès croissant de cette revue. Près de quatre cent cinquante abonnements payants, souscrits en 1951, ont permis,

compte tenu de la subvention accordée par le Bureau interparlementaire, de donner plus d'ampleur aux fascicules parus cette année.

Enfin, répondant avec empressement à une proposition de son président d'honneur, Lord Campion, la Section décida de faire paraître, dès l'année prochaine, une première édition, abrégée, du *Manuel de procédure parlementaire comparée*.

La séance du 31 août après-midi fut consacrée à l'examen des conclusions du rapport de M. O'Conaill, Clerk du Dail d'Irlande, sur les modes de votation. Après avoir discuté des fondements du droit de vote et posé dans cet esprit la question du vote des présidents des assemblées, les membres de la Section étudièrent les mérites comparés des divers systèmes de votation. Ils conclurent, avec certaines réserves, en faveur du vote électrique. Ils furent, d'autre part, unanimes à condamner la pratique du vote par procuration.

Dans sa séance du 1^{er} septembre, la Section procéda à un dernier échange de vues sur le rapport de M. O'Conaill, qui fut adopté avec quelques amendements, à l'unanimité. Elle étudia ensuite le rapport de M. Tommasini, vice-secrétaire général du Sénat d'Italie, sur l'immunité parlementaire. Au cours de l'exposé très complet qu'il fit sur les divers aspects de l'immunité, le rapporteur fit remarquer le caractère original du droit parlementaire suisse et irlandais. Après avoir entendu un certain nombre d'interventions, la Section adopta à l'unanimité le rapport de M. Tommasini. Dans la dernière partie de la séance, M. Rosette, Secrétaire général du Knesset (Israël), commença l'exposé de son rapport sur l'organisation administrative des Assemblées.

L'étude du rapport de M. Rosette fut reprise et achevée le 3 septembre. La discussion porta particulièrement sur le recrutement et la formation du personnel des assemblées, et notamment des sténographes, dont les services ne peuvent pas être assurés par des moyens d'enregistrement purement mécaniques. Le rapport de M. Rosette fut ensuite adopté à l'unanimité.

La séance du 4 septembre fut, d'abord, consacrée à l'étude du rapport de M. Schepel sur l'indemnité parlementaire. L'examen des renseignements nombreux et précis contenus dans le rapport permit de mettre en lumière deux aspects intéressants de la question : compte tenu des frais de mandat, l'indemnité assure aux parlementaires, d'une façon à peu près générale, un traitement à peine égal à celui d'un fonctionnaire de grade moyen. Les parlementaires qui peuvent conti-

nuer à exercer leur profession se trouvent nettement avantagés par rapport à leurs autres collègues, fonctionnaires ou salariés, par exemple, dont l'activité est incompatible avec le mandat parlementaire.

Après avoir adopté à l'unanimité le rapport de M. Schepel, la Section, abordant l'examen des questions qui doivent figurer à l'ordre du jour de sa session plénière de 1952, entendit un exposé de M. Rosette sur son projet de questionnaire relatif au statut des partis politiques.

Dans sa dernière séance, tenue le 5 septembre, la Section approuva les projets de questionnaire de M. Humblet sur les incompatibilités parlementaires et de Wahhab Bey sur le respect de la loi par les parlements. A l'unanimité elle désigna M. Fellowes pour succéder à M. Cosentino au Comité exécutif.

M. Blamont, président, remercia de nouveau, au nom de tous les membres de la Section, M. Rafet Sezen et ses collègues de la Grande Assemblée nationale turque de leur très aimable accueil.

Exécution des résolutions de la Conférence d'Istanbul

Le 15 novembre 1951, le Secrétaire général envoya une circulaire aux Groupes nationaux sur l'exécution des résolutions adoptées par la Conférence d'Istanbul, circulaire, où il insistait sur l'importance de l'article 5 des Statuts de l'Union, lequel fait un devoir aux Groupes d'informer leur gouvernement et leur parlement du contenu de ces résolutions et de prendre toutes les mesures législatives ou administratives appropriées, afin d'assurer la mise en vigueur desdites résolutions.

Pour des raisons d'économie, il ne fut pas possible, cette année-ci, de reproduire ladite circulaire dans le *Bulletin interparlementaire* ; mais les Secrétaires administratifs des Groupes qui n'en auraient pas reçu le texte photocopié sont priés de le demander au Bureau.

Réunion, à Stockholm, de la XXVIII^e Conférence de l'Union interparlementaire des Pays du Nord

Cette Conférence avait été convoquée, pour le lundi 13 août dans la matinée, à l'Hôtel-de-Ville de Stockholm. La délégation danoise était conduite par M. V. Buhl, ancien Premier ministre ; la délégation

finlandaise par M. Lennart Heljas, ministre de l'Education ; la délégation de l'Islande par M. Sigurdur Bjarnason ; la délégation norvégienne par M. le ministre Oscar Torp, et enfin, la délégation suédoise par M. Allan Vougt, président du Groupe interparlementaire suédois. Les séances de travail ont duré jusqu'au mercredi 15 août inclusivement.

La résolution suivante a été adoptée par la Conférence :

« Après avoir examiné la question de la collaboration entre les Parlements des Pays du Nord, la Conférence se prononce en faveur de la création d'un organe composé de représentants élus des Parlements ayant pour objet des consultations réciproques et régulières entre les Parlements et les Gouvernements de ces pays au sujet des questions pouvant nécessiter une collaboration entre les différents Pays du Nord. L'assemblée s'en remet au Conseil pour que celui-ci cherche à entrer en contact avec les Gouvernements intéressés, afin de déterminer la manière dont cette idée est susceptible d'être réalisée et afin de prendre les initiatives voulues dans ce sens. »

De nombreuses réceptions ont été organisées dans les caves de l'Hôtel-de-Ville, au Grand-Hôtel, ainsi qu'au restaurant de Sandhamn. Plusieurs excursions en bateau ont également eu lieu.

Il semble, d'après les documents qui ont été communiqués au Bureau sur la façon dont s'est déroulée cette Conférence, que celle-ci a été une brillante réussite.

Nouvelles des Groupes

AMÉRIQUE, ETATS-UNIS D'. — A la fin de juillet, mais trop tard pour qu'il pût en être tenu compte dans le fascicule du *Bulletin* qui parut au début d'août dernier, M. le Dr Franklin Dunham, secrétaire exécutif permanent du Groupe national des Etats-Unis, a envoyé un rapport au Bureau concernant l'exécution des résolutions adoptées par la Conférence de Dublin. Ce rapport prend les résolutions, une à une, et les énumère dans l'ordre suivant :

Traités inégaux. — Le Groupe américain réaffirme sa conviction que des modifications aux traités inégaux devenus injustes devront

être apportées, grâce à l'application des procédures prévues dans la Charte des Nations Unies.

Enseignement de l'histoire. — Le Groupe américain reprend, à son compte, le point de vue exprimé par la délégation des Etats-Unis à l'UNESCO, selon lequel non seulement les manuels d'histoire, mais tous les autres manuels scolaires doivent être amendés, afin qu'on n'y exagère plus la part faite aux opérations militaires et aux conflits du passé, mais qu'on insiste, plutôt, sur les réalisations de la civilisation, les idées philosophiques, le développement artistique et le progrès technique.

Participation des populations autochtones aux assemblées délibérantes des territoires non-métropolitains. — Les Etats-Unis accordèrent, sans exception aucune, dans les territoires placés sous leur dépendance, une pleine participation des autochtones aux assemblées délibérantes. Pour ce qui est des mandats, ou de la tutelle, exercés conformément à la Charte des Nations Unies, le droit de libre expression fut toujours accordé aux populations autochtones, lorsque la chose dépendait des Etats-Unis.

Protection de l'enfance. — Toutes les recommandations faites dans la résolution se rapportant à cet objet ont été mises en vigueur par la législation des Etats-Unis, en particulier au cours de ces vingt dernières années.

Ravitaillement des populations souffrant de la famine. — Par des mesures législatives appropriées, les Etats-Unis ont fait le nécessaire pour distribuer les excédents alimentaires dont ils pouvaient disposer, soit au moyen de dons, soit au moyen de prêts à long terme, à tous les pays du monde ayant sollicité leur aide. L'envoi de froment fait récemment à l'Inde constitue un exemple tout à fait caractéristique de cet aspect de la politique américaine.

Maintien de la paix, par l'appui donné aux Nations Unies, dans la résistance à l'agression en Corée. — Grâce à l'assistance militaire fournie et à de très grandes quantités de matériel de guerre expédiées, les Etats-Unis d'Amérique ont aidé les Nations Unies dans leur résistance à l'agression en Corée. Les pertes en hommes subies par eux ont été de 150.000 environ. Les Etats-Unis restent, cependant, dis-

posés à conclure avec la République populaire de la Corée du Nord un accord d'armistice, après lequel les Coréens seront appelés à se décider, par un plébiscite, sur la forme de gouvernement qu'ils choisiront en toute liberté.

Conditions d'une paix durable. — Les Etats-Unis ont, à plusieurs reprises, affirmé leur volonté de faire une politique en faveur de la paix mondiale, tout à fait conforme aux principes proclamés par la résolution en question, dont le Groupe américain approuve entièrement la teneur.

Le 7 août dernier, le Secrétaire exécutif permanent du Groupe des Etats-Unis communiquait au Bureau les noms suivants des dignitaires du Groupe : *Président* : M. Alben W. Barkley, vice-président des Etats-Unis. — *Vice-présidents* : MM. Homer E. Ferguson, sénateur, Harold D. Cooley et Daniel Reed, députés à la Chambre des Représentants. — *Trésorier* : M. Robert Poage, député. — *Secrétaire parlementaire* : M. Henry O. Talle, député. — *Comité exécutif* : M. Alben W. Barkley, président d'office, MM. les sénateurs Owen Brewster, Tom Connally, William Fulbright, Estes Kefauver ; MM. August Andresen, Hale Boggs, Albert Gore, Clifford R. Hope, députés à la Chambre des Représentants. — *Secrétaire exécutif permanent* : M. le D^r Franklin Dunham.

M. le président Barkley et M. D. Reed, député, ont été réélus délégués du Groupe au *Conseil interparlementaire*.

MM. Ferguson, sénateur, et Lucas, député, ont été délégués par le Groupe national des Etats-Unis auprès des deux Commissions compétentes pour le problème de réfugiés, soit la Commission politique et la Commission juridique. Quant à MM. H. D. Cooley et C.R. Hope, députés, ils ont été chargés par le Groupe de le représenter aux deux Commissions s'occupant du problème de la répartition des denrées alimentaires dans le monde, à savoir la Commission économique et la Commission sociale ; ils sont, aux Etats-Unis, respectivement président et ancien président de la Commission de l'agriculture du Congrès.

BELGIQUE. — Louis Piérard, député à la Chambre des Représentants, a été brutalement emporté par une embolie le 5 novembre dernier. Ainsi a pris fin une vie riche entre toutes, et dont on pouvait encore beaucoup attendre. Car Louis Piérard avait reçu les dons les

plus variés. Ecrivain, critique d'art, conférencier, homme politique, il apportait à tout ce qu'il entreprenait dans des domaines aussi variés un talent, un élan et une curiosité humaine qui avaient quelque chose d'entraînant.

L'Union interparlementaire lui tenait particulièrement à cœur. Il prit part à de nombreuses Conférences, avant et après la seconde guerre mondiale. Deux causes lui étaient chères entre toutes, celle de la démocratie et celle des beaux-arts. A la tribune, il les défendait avec une éloquence, à la fois, familière et imagée qui captivait ses auditeurs. Ses collègues lui avaient confié la présidence de notre Commission permanente pour les relations intellectuelles. Il avait accepté cette tâche avec enthousiasme et avait présenté, à la Conférence de Dublin, un rapport magistral sur l'enseignement de l'histoire. Il y a quelques mois, à Istanbul, il nous entretenait de ses projets, qu'il nous présentait avec une foi communicative.

Le Parlement et le Groupe interparlementaire belge, ainsi que l'Union ont éprouvé une lourde perte en la personne de Louis Piérard, homme si plein d'humanité, parce que rien de ce qui est humain ne lui était étranger.

CEYLAN. — Le Groupe cingalais de l'Union a communiqué, le 28 septembre dernier, par l'entremise de son Secrétaire bénévole, M. R. G. Senanayake, le compte rendu des actes pour l'année écoulée, une liste des membres du Groupe, une liste des membres du Comité exécutif du Groupe, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 28 juin 1951 à Sravasti.

Après l'approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale, eurent lieu des élections. Elles ont donné les résultats suivants pour l'année 1951-1952. *Président* : L'Honorable Albert F. Peries, *Speaker* de la Chambre des Représentants. — *Vice-présidents* : L'honorable M. G. G. Ponnambalam et M. le Dr N. M. Perera. — *Secrétaire bénévole et trésorier* : M. R. G. Senanayake. Les autres membres du *Comité exécutif* sont les Honorables A. Ratnayake, S. W. R. D. Bandarnanaike, A. E. Goonesinha, J. R. Jayawardene et Dudley Senanayake, MM. B. B. Bulnakulame Dissawa, H. L. Ratwatte, S. Thondaman, S. A. Pakeman, P. H. W. de Silva, V. Nalliah, A. L. Thambiyah, députés à la Chambre des Représentants, l'Honorable Sir Oliver Goonetilleke, Sir Razik Fareed et M. Singleton-Salmon, sénateurs. M. K. Kanagaratzam, député, a été désigné comme *vérificateur des comptes* du Groupe.

Ont été nommés représentants du Groupe cingalais au *Conseil interparlementaire* l'Honorable Albert F. Peries, président du Groupe, ainsi que Sir Razik Fareed, sénateur.

Le Groupe cingalais comprend 126 membres, dont 94 députés à la Chambre des Représentants, 25 sénateurs et 7 anciens parlementaires.

EGYPTE. — Le Groupe égyptien a désigné ainsi ceux de ses membres qui le représenteraient aux Commissions permanentes d'étude de l'Union interparlementaire pour la période allant de la XL^e à la XLI^e Conférence.

Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation. — MM. F. Zaalouk, député, et A. F. El-Chalakani, sénateur.

Commission pour l'étude des questions juridiques. — MM. A. F. El-Chalakani, sénateur, et F. Zaalouk, député.

Commission pour l'étude des questions économiques et financières. — M. le D^r Y. L. El-Alayly, député, et S. Bassili Guirguis Bey, député.

Commission pour les territoires non autonomes et l'étude des questions ethniques. — M. J. Rachid, sénateur.

Commission pour la réduction des armements. — M. J. Rachid, sénateur, et S. Bassili Guirguis Bey, député.

Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires. — M. le D^r Z. M. Bichara, sénateur, et S. Bassili Guirguis Bey, député.

Commission pour l'étude des relations intellectuelles. — S. Bassili Guirguis Bey, député.

FINLANDE. — Le Bureau du Groupe est constitué de la façon suivante ; conformément à une lettre de M. Risto Solanko, secrétaire, en date du 17 novembre dernier : *Président* : M. Lennart Heljas. — *Vice-Présidente* : M^{lle} Kyllikki Pohjala. — *Membres titulaires* : MM. Eino Kilpi, John Österholm et Uuno Takki. — *Membres suppléants* : M^{me} Aino Malkamäki, MM. Jaako Hakala, Toivo Kujala, Johannes Virolainen et Helge Miettunen.

Il n'y a pas eu de changement notable, sauf que M. Uuno Takki, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, a succédé à M. Olavi Kajala.

FRANCE. — L'Honorable M. Paul Bouffard, membre du Sénat canadien, accompagné de l'Honorable M. Antoine Rivard, solliciteur général au Ministère de la Province de Québec, et de M. R. A. Benoit, greffier du Conseil législatif, ont visité le Palais du Luxembourg, le 15 novembre dernier. Après la visite, ces personnalités ont été reçues, dans les salons de M. le Questeur Gravier, par la Section franco-canadienne que préside M. Brizard, sénateur.

M. le Président Monnerville, président du Conseil de la République, M. Marius Moutet, président du Groupe français de l'Union interparlementaire, ainsi que de nombreux parlementaires avaient tenu à être présents à cette réception.

GRANDE-BRETAGNE. — A la suite des élections législatives générales, qui ont eu lieu à la fin d'octobre, des changements ont été apportés à la composition du *Comité exécutif* du Groupe britannique. Furent désignés, le 13 novembre, comme *Présidents d'honneur*, le Lord Chancelier et le *Speaker* de la Chambre des Communes, comme *Président*, le Très honorable D. Clifton Brown, ancien *Speaker* ; comme *Vice-présidents*, le Très honorable vicomte Stansgate, le Très honorable comte de Perth, le Très honorable Anthony Eden, ministre des Affaires étrangères, le Très honorable W. Whiteley, ainsi que le marquis de Salisbury ; comme *Chairman*, le colonel M. Stoddart-Scott ; comme *Vice-chairmen*, le Très honorable major J. Milner, ainsi que M. A. H. E. Molson (lequel a donné ensuite sa démission, après qu'il eut été appelé à faire partie du Gouvernement actuel) ; comme *Trésoriers bénévoles*, le Très honorable Clement Davies et le Très honorable Hugh Gaitskell ; comme *Secrétaires parlementaires*, M. Harry Hynd et le colonel J. D. Tilney. Le *Secrétaire administratif* reste Sir Drummond Shiels.

Quant au *Comité exécutif* du Groupe britannique, il se compose, depuis novembre 1951, des personnalités suivantes. Travailleurs : Lord Wilmot et Lord Silkin, membres de la Chambre haute, M. F. J. Bellenger, le capitaine G. Chetwynd, MM. W. Glenwill Hall, F. Elwyn Jones, G. H. R. Rogers, Julian Snow, et R. W. Williams, députés à la Chambre des Communes. Conservateurs et libéraux nationaux : Le major Tufton Beamish, M. R. J. G. Boothby, le capitaine M. Bullock, M. H. W. Butcher, Sir Ralph Glyn, le major N. Macpherson, le major C. E. Mott-Radclyffe et le professeur D. L. Savory, députés à la Chambre des Communes.

Une délégation du Parlement britannique s'est rendue en Allemagne, du 17 au 23 septembre, pour rendre visite au Bundestag de Bonn. Elle était conduite par le Très honorable A. Woodburn et elle se composait de MM. F. G. Bellenger, N. Birch, F. W. Mulley, le professeur D. L. Savory, W. N. F. Vane et I. Winterbottom, députés à la Chambre des Communes, ainsi que du comte de Buckinghamshire, membre de la Chambre des Lords.

Le 6 novembre dernier, un déjeuner fut offert par le Groupe britannique à quelques députés japonais, de passage à Londres. Lord Reading, le major Milner, M. Molson, M. Tilling et Sir Drummond Shiels y assistaient, notamment.

Enfin, le 4 décembre, le Chancelier de la République fédérale allemande, M. le Dr K. Adenauer, a pris la parole devant une réunion du Groupe britannique, organisée au Palais du Parlement de Westminster.

ISRAËL. — Il ressort d'une lettre en date du 9 août dernier que le Groupe israélien, qui s'était constitué dans le sein du Knesset, a désigné comme délégués au *Conseil interparlementaire* MM. David Hacoheh et Jacob Klebanoff.

La représentation du Groupe israélien aux diverses Commissions d'étude s'établit de la façon suivante :

Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation :
M. Katz.

Commission pour l'étude des questions juridiques : M. Klebanoff, membre titulaire, et M. Harari, membre suppléant.

Commission pour l'étude des questions économiques et financières :
M. D. Hacoheh.

Commission pour la réduction des armements : M. Harari.

Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires :
M. Klebanoff.

Commission pour les relations intellectuelles : M. Elmalah.

LIBAN. — Il résulte d'une lettre de la Présidence de la Chambre des Députés, en date du 28 novembre, que le Groupe interparlementaire libanais a élu, lors de sa séance qui s'est tenue à Beyrouth le 13 août dernier, son *Comité exécutif*. Ce Comité se compose des per-

sonnalités qui suivent. *Président*: M. Ahmad El-Assad, président de la Chambre des Députés, ancien ministre. *Vice-président*: M. Habib Abi-Chahla, député, ancien président de la Chambre, ancien ministre. *Secrétaire général*: M. Hussein Abdalla, député. *Trésorier général*: M. Georges Karam, député. *Membres*: MM. Camille Chamoun, ancien ministre, Sadi Mounla, ancien président du Conseil des ministres, Hanri Pharaon, ancien ministre, tous trois députés.

LUXEMBOURG. — Le Groupe luxembourgeois a désigné, comme délégués au *Conseil interparlementaire* pour la période allant de la XL^e à la XLI^e Conférence, MM. Emile Reuter, président de la Chambre des Députés et ministre d'Etat honoraire, et Pierre Grégoire, membre du Bureau de la Chambre.

On se souviendra que la composition du Groupe luxembourgeois est la même que celle de la Chambre des Députés ; le Groupe comprend donc 51 membres.

Le Bureau du Groupe est identique au Bureau de la Chambre des Députés, il consiste en un *président*, M. Emile Reuter, deux *vice-présidents*, MM. Jean Fohrmann et Eugène Schaus, deux *secrétaires*, MM. Tony Biever et Adrien van Kauenbergh, deux *secrétaires suppléants*, M. Pierre Grégoire et Roman Fandel. Le greffier de la Chambre des Députés, M. Marcel Meris, est aussi *secrétaire général* du Groupe.

SUÈDE. — Par lettre du 21 août, le Groupe national suédois a fait connaître au Bureau que la Conférence de l'Union interparlementaire des Pays du Nord s'était rendue à Stockholm du 13 au 15 août 1951. Un article spécial est consacré à cette réunion dans le présent fascicule du *Bulletin interparlementaire*.

SYRIE. — Il ressort d'une lettre de M. Naim Antaki, secrétaire du Groupe syrien, en date du 18 novembre dernier, que l'assemblée générale du Groupe syrien s'est tenue à Damas le 11 novembre 1951. Elle a désigné son Bureau qui se compose comme suit. *Président*: M. Nazem Koudsi, président de la Chambre des Députés. — *Vice-président*: M. Abdel-Rahman El-Azm, député, ancien ministre. — *Secrétaire*: M. Naïm Antaki, ancien député, ancien ministre. — *Trésorier*: M. Rizcallah Antaki, député. — *Membres*: Anwar Ibrahim Pacha, député, M. Abdel Karim Andachi, député, et M. Tewfik Huneidi, ancien député.

YUGOSLAVIE. — Il résulte d'une communication du 12 novembre dernier de M. Vladimir Simitch, président du Conseil fédéral de l'Assemblée nationale de la République populaire de Yougoslavie, ainsi que du Groupe interparlementaire yougoslave, que ce Groupe a procédé le 27 septembre à une réorganisation complète. Il venait de recevoir la visite d'une délégation du Groupe belge et d'une délégation du Groupe danois, à la suite de la Conférence plénière d'Istanbul. Le Groupe adopta, au cours de la réunion, à l'unanimité, une résolution d'où il ressort que les objectifs de l'Union interparlementaire, qui sont la lutte en faveur de la paix et pour la collaboration entre les peuples coïncident pleinement avec ceux du Gouvernement de la République populaire de Yougoslavie, celui-ci ayant proclamé son adhésion sans réserve aux principes de la Charte des Nations Unies. M. Simitch profita de cette réunion pour attirer l'attention des députés non encore membres du Groupe yougoslave sur l'activité déployée par ce Groupe et sur l'œuvre de l'Union interparlementaire, qui met toute la force intellectuelle et scientifique de ses membres à la disposition de ceux qui veulent réaliser les buts définis plus haut.

A cela est venu s'ajouter la découverte d'une certaine importance, faite, dans une famille de Belgrade, d'un document qui date d'environ cinquante années, puisqu'il remonte au 6 mai 1902. Ce document se rapporte à la création, à cette date, du Groupe interparlementaire serbe. Il porte les signatures de vingt-cinq des députés de l'époque, qui se trouvent être, presque tous, des hommes politiques illustres ayant joué un rôle éminent dans l'histoire culturelle et sociale de l'ancienne Serbie. Prenant connaissance de la chose et prenant acte de cette découverte, le Groupe national yougoslave décida d'envisager la célébration, au mois de mai de l'année prochaine, du cinquantième anniversaire de sa fondation.

Ensuite, on a passé à la partie administrative de la réunion. M. Vladimir Simitch a été réélu *Président* du Groupe. M. Skender Kulenovitch, membre du Conseil des nationalités de l'Assemblée nationale, a été désigné comme *Secrétaire général parlementaire* du Groupe yougoslave. Puis, il fut procédé à l'élection des *membres du Comité exécutif*. Ce sont, en dehors du président et du secrétaire général déjà nommés, deux *Vice-présidents*, MM. Ivo Andritch et Lidija Sentjurc, ainsi qu'un *Trésorier*, M. Mehmed Hodja. Les autres membres sont : MM. Mosa Pijade, Mitra Mitrovitch, Leo Mates, Bogdan Crnobrnja, le Dr Maks Snuderl, Mara Naceva, Nikola Kovadevitch, Velja Stojnitch, Durica Jojkitch, le Dr Leo Gerskovitch.

Le Comité exécutif désigna ensuite comme *Secrétaire administratif du Groupe M.* Edo Ljubibratitch.

Le nombre des membres inscrits a beaucoup augmenté, l'activité du Groupe progressant de plus en plus. En font maintenant partie 330 membres des deux Chambres du Parlement, dont 228 sont des députés au Conseil fédéral de l'Assemblée nationale et 102 sont des députés au Conseil des nationalités de l'Assemblée nationale de la République populaire de Yougoslavie.

Le fascicule n° 8 des Informations constitutionnelles et parlementaires

Ce fascicule, qui porte la date du 1^{er} novembre dernier, constitue une brochure de plus de soixante pages. Nous en reproduisons, ci-après, la table des matières :

FRANCE. — Loi n° 1117 relative aux indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives, en date du 21 septembre 1951.

SUISSE. — Modifications à l'article 39 de la Constitution fédérale ; votation populaire du 15 avril 1951 (avec une note du Secrétaire adjoint de l'Union interparlementaire sur l'importance de l'article 39 nouveau).

SECTION AUTONOME DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS. — Session d'Istanbul, 31 août-6 septembre 1951.

- a. Modes de votation. Rapport de M. O'Conaill, Greffier (*Clerk*) du Dail Eireann (Irlande).
- b. Organisation administrative des parlements. Rapport de MM. Rosette, secrétaire, et Zidon, secrétaire adjoint du Knesset (Israël).
- c. Indemnité parlementaire. Rapport de M. Schepel, secrétaire général de la seconde Chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas).
- d. Immunité parlementaire. Rapport de M. Tommasini, vice-secrétaire général du Sénat (Italie).

On remarquera que ces quatre rapports ne contiennent pas moins d'une cinquantaine de pages imprimées et qu'ils offrent une documentation, à la fois, abondante et sûre à tous ceux qu'intéressent les questions de procédure parlementaire.

Une table alphabétique des matières par pays, pour les quatre fascicules de l'année 1951, complète, très heureusement, ce numéro.

Circulaires

(du 1^{er} août au 31 décembre 1951)

- Août
- 1^{er}. — Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation. Circulaire n° 2 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour l'étude des questions juridiques. Circulaire n° 2 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour l'étude des questions économiques et financières. Circulaire n° 2 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour les territoires non autonomes et les questions ethniques. Circulaire n° 1 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour la réduction des armements. Circulaire n° 1 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires. Circulaire n° 2 : Convocation à Istanbul (en français et en anglais).
- 1^{er}. — Commission pour les relations intellectuelles. Circulaire n° 1 : Convocation à Istanbul, septembre 1951 (en français et en anglais).
9. — Comité exécutif. Circulaire n° 2 : Convocation à Istanbul, jeudi 30 août 1951 (en français et en anglais).
9. — Conseil interparlementaire. Rapport de gestion du Bureau interparlementaire de la XXXIX^e à la XL^e Conférence (en français et en anglais).

- Septembre 6. — Circulaire aux Groupes n° 9 : Résolutions et nominations de la XL^e Conférence interparlementaire (en français et en anglais).
- Octobre 3. — Circulaire aux gouvernements : Communication des résolutions de la Conférence d'Istanbul (en français et en anglais).
9. — Circulaire aux orateurs à la Conférence d'Istanbul (en français et en anglais).
25. — Commission pour les relations intellectuelles. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
- Novembre 6. — Commission pour l'étude des questions juridiques. Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation et Commission pour l'étude des questions juridiques. Procès-verbal de la réunion commune du 4 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour l'étude des questions économiques et financières. Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour les territoires non autonomes et l'étude des questions ethniques. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour l'étude des questions politiques et d'organisation. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
6. — Commission pour la réduction des armements. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).

- Novembre 10. — Comité exécutif. Procès-verbal de la séance du 30 août 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
13. — Circulaire aux Secrétaires de certains Groupes ayant pris part à la XL^e Conférence interparlementaire n^o S. 7 : Liste des délégués (en français et en anglais).
15. — Circulaire aux Groupes n^o 10 : Exécution des résolutions de la Conférence d'Istanbul (en français et en anglais).
20. — Comité exécutif. Circulaire n^o 3 : Convocation à Genève, les 20 et 21 décembre 1951 (en français et en anglais).
24. — Comité exécutif. Envoi de trois mémoires pour la réunion de Genève des 20 et 21 décembre 1951 (en français et en anglais).
29. — Conseil interparlementaire. Procès-verbal LXIX des séances des 30 et 31 août, 3 et 6 septembre 1951 à Istanbul (en français et en anglais).
29. — Circulaire à certains Secrétaires des Groupes n^o S. 8 : Enquêtes sur le traitement des étrangers indigents et sur la prévention des maladies infectieuses (en français et en anglais).
29. — Circulaire à certains Secrétaires des Groupes : n^o S. 9 : Enquête sur les maladies infectieuses (en français et en anglais).
- Décembre 11. — Circulaire aux Secrétaires des Groupes n^o S. 10 : Adresses (en français et en anglais).

Recettes

(du 1^{er} août au 31 décembre 1951)

Août	2. — Groupe suisse, subvention pour 1951	Fr. 5.000,—
	20. — Groupe syrien, supplément à la subvention pour 1951	» 423,—

Août	31. — Groupe libanais, subvention pour 1951	» 910,—
Septembre	20. — Groupe autrichien, subvention pour 1951	» 3.586,50
	20. — Groupe monégasque, subvention pour 1951	» 447,85
	27. — Groupe suédois, subvention pour 1951	» 8.100,—
	27. — Groupe birman, subvention pour 1951	» 2.689,85
	27. — Groupe irakien, subvention pour 1951	» 3.586,50
Octobre	9. — Groupe néerlandais, subvention pour 1951	» 8.248,95
	12. — Groupe indien, subvention pour 1951	» 14.346,—
	13. — Groupe français, subvention pour 1951	» 21.114,55
	13. — Groupe français, supplément à la subvention pour 1950	» 4.240,—
	25. — Groupe belge, subvention pour 1951	» 8.100,—
Novembre	8. — Groupe philippin, subvention pour 1951	» 9.442,70
	16. — Groupe cingalais, subvention pour 1951	» 4.549,85
	20. — Groupe finlandais, subvention pour 1951	» 2.241,55
	20. — Groupe italien, subvention pour 1951	» 27.000,—
	23. — Groupe irlandais, subvention pour 1951	» 3.200,—
	23. — Groupe irlandais, supplément à la subvention pour 1950	» 1.182,45

Novembre 23. — Groupe britannique, subvention pour 1951	»	47.250,—
Décembre 31. — Abonnements au <i>Bulletin</i>	»	250,40
31. — Abonnements aux <i>Informations</i> (Compte en francs suisses)	»	439,65
31. — Vente de publications	»	1.567,85

Bibliographie

Hermann L. BRILL. *Das sowjetische Herrschaftssystem*. Cologne, Rote Weissbücher, Kölnische Verlagsdruckerei, 1951. Un volume broché de 182 pages.

M. le professeur H. L. Brill, député à la Diète fédérale de Bonn, consacre, dans ce livre, un premier chapitre à la Russie du dix-neuvième siècle et à Lénine; il analyse le testament de Lénine. Dans le chapitre qui suit, il essaie d'exposer la théorie de l'Etat selon Lénine ainsi que le droit civil et pénal de l'Union soviétique. Il définit, au chapitre III, le déclin de la liberté personnelle, la suppression des anciens syndicats et le travail forcé, qui ont correspondu, selon lui, à l'accession au pouvoir de Staline.

Puis, M. Brill indique en quoi consistent, à ses yeux, le militarisme rouge et l'impérialisme soviétique. Enfin, le chapitre V est consacré à la politique suivie par le parti communiste en Allemagne, notamment dans la République démocratique populaire d'Allemagne orientale.

Aux pages 173 à 179, une bibliographie assez abondante, qui mentionne des ouvrages allemands, des livres anglais, italiens et russes traduits en allemand et qui contient de nombreuses références à des périodiques de différentes langues, permettra, sans aucun doute, à ceux qui s'intéressent à ces problèmes de compléter leur documentation.

BORIS MIRKINE-GUETZÉVITCH. *Le Régime parlementaire dans les récentes Constitutions européennes*. Agen, Imprimerie moderne, 1950. Un tirage à part de la *Revue internationale de droit comparé* (Paris), brochure de 36 pages.

Le consultant de l'Union interparlementaire aux Etats-Unis d'Amérique prépare, pour la Bibliothèque de la Science politique, dont il assume la direction, conjointement à M. Marcel Prélot, député et professeur à la Faculté de droit de Paris, un ouvrage d'ensemble sur les *Constitutions de l'Europe nouvelle*. En attendant, le savant constitutionnaliste a donné, dans la *Revue internationale de droit comparé*, publiée à Paris, une étude documentée sur ce qu'il appelle la rationalisation du pouvoir dans le droit constitutionnel contemporain, c'est-à-dire la substitution du juridique à l'historique. Selon lui, les Constitutions européennes, nées entre 1919 et 1922, ont créé un droit

nouveau, celui de la procédure parlementaire. Elles se sont développées, à une époque où le parlementarisme jouissait d'un grand prestige. Mais, bien avant 1939, les pays de l'Europe centrale et orientale ont abandonné leurs constitutions démocratiques, tandis que la Tchécoslovaquie succombait à Munich et que l'Espagne républicaine mourait à son tour.

M. Mirkine-Guetzévitch insiste sur le fait que l'histoire des idées constitutionnelles de la Résistance française n'a pas encore été écrite. Après avoir énuméré, à ce sujet, quelques sources importantes, M. Mirkine-Guetzévitch analyse le désir de renforcer l'exécutif, qui ressort de plusieurs projets constitutionnels, élaborés, pendant la guerre de 1939-1945, par la Commission dite d'Alger.

En 1944, commence la reconquête démocratique de l'Europe. L'auteur expose les principes de la loi constitutionnelle française du 21 octobre 1945, ainsi que du premier projet de Constitution de la Quatrième République, qui fut rejeté, lors du référendum populaire en date du 5 mai 1946. Puis, il en arrive à la Constitution actuelle de la France, celle du 27 octobre 1946, dont il commente surtout les articles 45 à 52, relatifs aux crises ministérielles et au droit de dissolution.

La place nous manque, malheureusement, pour étudier avec autant de soin que nous l'aurions désiré l'intéressant travail de M. Mirkine-Guetzévitch. « La démocratie, conclut-il, n'est pas une formule dogmatique, mais une éthique et une vérité historique correspondant, l'une et l'autre, à l'évolution politique des peuples libres ; nous constatons que les structures constitutionnelles, qui ont repris, après la Libération, les principes et les moyens de l'époque 1918-1931, n'ont pas eu le rendement adapté à la vie, aux besoins, à l'esprit de notre temps. » L'auteur aboutit à ce résultat que « la science du droit constitutionnel comparé doit encore fournir les formules et les justifications rationnelles indispensables au renouvellement du régime parlementaire de la démocratie ».

Giovanni PERSICO. *L'emigrazione italiana in Australia. — Per Trieste italiana.* Rome, Tipografia G. Bardi, 1951. Une brochure de 16 pages.

M. Giovanni Persico, président du Groupe interparlementaire italien, a réuni, dans cette brochure, deux discours qu'il a prononcés au Sénat de Rome, les 4 et 11 juin 1951, respectivement.

Le premier de ces discours fait allusion à la surpopulation de l'Italie et à la nécessité où sont certains de ses fils d'émigrer dans plusieurs Dominions du Commonwealth. L'Australie a ouvert ses portes à certains migrants. Elle a pu accueillir trente mille Italiens en 1950-1951 et elle en accueillera soixante mille en 1951-1952. On voit qu'il ne s'agit pas d'un mouvement migratoire très considérable ; mais des efforts sont faits pour assurer aux Italiens se dirigeant vers l'Australie un bien-être et un niveau de vie supérieurs à ceux qu'ils pourraient trouver dans d'autres pays d'outre-mer.

La seconde partie de l'opuscule de M. Persico, intitulée « Pour une Trieste italienne », intéresse encore davantage l'Union, étant donné que l'orateur y fait allusion au discours prononcé par lui, lors de la XXXIX^e Conférence interparlementaire qui s'est tenue à Dublin, au cours du débat général, le 8 septembre 1950 (page 13). M. Persico y avait dit que le problème de Trieste n'existait ni politiquement, ni géographiquement, ni ethniquement, et qu'il avait été créé, d'une manière tout à fait artificielle, par le traité de paix imposé, en 1946-1947, à l'Italie. A la tribune du Sénat, M. le président Persico a repris les mêmes arguments, insistant sur le fait que l'Italie ne devrait pas soumettre le problème de Trieste à une instance internationale, comme la Cour de La Haye, parce que le seul fait de s'adresser à cette Cour impliquerait, pense-t-il, la reconnaissance d'un problème, dont l'orateur affirme avec force qu'il n'existe même pas.

Mélanges

Une publication italienne nouvelle

Le Bureau interparlementaire reçoit régulièrement, depuis quelque temps, une publication paraissant à Padoue (Italie), sous la direction de M. Giovanni Bianco-Mengotti, avocat à la Cour de cassation de Rome, et intitulée *Liaisons internationales, Revue du Centre international de conseil et de patronage juridique*¹.

Entièrement indépendante de toutes les tendances politiques et des diverses confessions religieuses, cette revue, qui est rédigée en

¹) Adresse de la Direction et de l'Administration: Via Altinate 26, Padoue (Italie). Prix, en Italie, de chaque fascicule séparé: cent liras italiennes. Abonnement pour l'Europe, deux mille liras italiennes par an; pour les pays non-européens, quatre dollars des Etats-Unis par an.

langue française, cherche simplement à établir des rapports d'amitié cordiale entre les avocats et hommes de loi du monde entier. Pour donner une idée de l'importance de la publication dont il s'agit, signalons que le fascicule de mars 1951 contient une étude sur le « Droit international public et l'Islam » par le Dr Mohamed Abdallah Draz, professeur à l'Université Al-Azhar, au Caire ; un compte rendu du congrès, « Le Collège d'Europe » qui s'est tenu à Bruges, avec la coopération du professeur H. Brugmans (Pays-Bas) et de M. Salvador de Madariaga (Espagne). Le fascicule de juin dernier se compose d'un article sur les pénitenciers d'Argentine par M. Roberto Pettinato, de plusieurs chroniques des accords internationaux et de la législation internationale. Quelques pages sont consacrées à une visite de diplomates à la Foire internationale de Padoue, ainsi qu'à la préparation de la Foire internationale du Tourisme et du Sport, qui devait avoir lieu à Trente au mois d'août 1951.

Ajoutons que *Liaisons internationales* est une publication richement illustrée.

*Note sur le nouveau système de présentation
des comptes rendus de l'Organisation des Nations Unies*

Le Secrétariat des Nations Unies vient d'introduire pour tous les comptes rendus des grandes organisations un nouveau système de présentation qui est susceptible de faciliter grandement le travail des chercheurs.

On sait que, jusqu'ici, les comptes rendus eux-mêmes avaient été publiés par volume et par organe. En d'autres termes, le Secrétariat présentait un volume entier des comptes rendus de l'Assemblée plénière et des volumes séparés pour les discussions de ses différentes commissions. A ces volumes s'en ajoutaient d'autres, dits annexes, qui étaient également présentés par organe, et reproduisaient chacun les documents de séance qui avaient été examinés et discutés par l'organe en question.

Il en résultait que, pour chaque question à l'ordre du jour, non seulement le compte rendu des discussions, mais également les documents, étaient éparpillés un peu partout dans ce vaste amoncellement de papier. Le chercheur, désirant, soit constituer un dossier pour l'emporter avec lui, soit expédier des papiers à un collègue, se voyait dans l'obligation de porter ou de faire transporter toute une série de tomes pesants.

Le nouveau système consiste à publier les comptes rendus des différents organes en fascicules séparés reproduisant chacun les discussions d'une seule séance. Le plan suivi pour la documentation est de réunir, dans un seul fascicule, tout ce qui concerne un point particulier de l'ordre du jour, en y comprenant, dans l'ordre chronologique, tant les documents des séances plénières que ceux des commissions.

On voit tout l'avantage de cette nouvelle méthode. Il suffira de prendre quelques fascicules de comptes rendus et d'y ajouter un seul fascicule de documentation pour constituer le dossier complet des débats sur n'importe quelle question.

V. P.

Table alphabétique des matières

contenues dans le Bulletin, 31^e année, 1951

A

AGRICULTURE (EXTENSION DE L'), 121.
ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE (ORGANISATION DE L'), 37; 105; 106.
ALLEMAND (GROUPE), 40; 47; 82; 97.
AMÉRICAIN (GROUPE), 9; 128-130.
ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DES PEUPLES, 6.
AUTRICHIEN (GROUPE), 82-83.

B

BALANCE INTERNATIONALE DES PAIEMENTS, 120.
BELGE (GROUPE), 9-10; 44; 73-75; 83-84; 130-131.
BIBLIOGRAPHIE, Pierre Duclos: *L'évolution des rapports politiques depuis 1750; liberté, intégration, unité*, 22; Antoine Sottile: *Rappel à ceux qui préparent la guerre*; Antoine Sottile: *Compétence de l'Assemblée générale pour l'admission d'un Etat aux Nations Unies*, 23-24; Jean Graven: *Principes fondamentaux d'un Code répressif des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité*, 64; Giovanni Persico: *Relazione della Commissione parlamentare sulle condizioni dei detenuti negli stabilimenti carcerari*, 64-65; Marcel Prélot: *Politique d'Aristotele*, 65-66; Acher Zidon: *La Knesseth*, 66; *Annuaire des Droits de l'Homme pour 1948*, 66-67; Unesco: *Album-exposition des Droits de l'Homme*, 67; Maurice Bastian: *L'Unesco et la Suisse*, 94; Giovanni Persico: *Tra i due blocchi, una terza forza si è formata*, 95; Antoine Sottile: *Le problème de la création d'une cour pénale internationale permanente*, 95-96; Hermann L. Brill: *Das sowjetische Herrschaftssystem*, 143; Boris Mirkine-Guetzévitch: *Le régime parlementaire dans les récentes constitutions européennes*, 143-144; Giovanni Persico: *L'emigrazione italiana in Australia*, 144-145.
BULGARIE, 3.
BIRMAN (GROUPE), 50; 84-85.
BRÉSILIE (PARLEMENT), 81; 97.
BRITANNIQUE (GROUPE), 50-53; 86; 133-134.
BUDGETS DE GUERRE, 122.
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 98; 124.
BUREAU INTERPARLEMENTAIRE, 4; enquêtes, 121; 123.

C

CARTON DE WIART (LE COMTE), nécrologie, 25; 69-75; 100.

CINGALAIS (GROUPE), 7-8; 10-11; 131-132.
CIRCULAIRES, 19-20; 62-63; 92-93; 111; 138-140.
CITOYENNETÉ (PROBLÈME DE LA), 119.
COLOMBO (PLAN DE), 37.
COMITÉ EXÉCUTIF, motion en faveur de la cessation des hostilités en Corée, adoptée le 5 janvier 1951, 1; 2; réunion à Genève, 3-4; réunion à Monaco, 39; 43; nominations à Istanbul, 110; réunion à Istanbul, 118.
COMITÉ FINANCIER PERMANENT 2; réunion à Monaco, 39; 42.
COMMISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2; réunion mixte (avec la Commission sociale), à Monaco, 36-39; réunion à Istanbul, 120.
COMMISSION JURIDIQUE 2; séance de la Sous-commission préparatoire politique et juridique à Monaco, 30-31; réunion mixte (avec la Commission politique), à Monaco, 31-36; réunion à Istanbul, 119; réunion mixte à Istanbul, 119-120.
COMMISSION POLITIQUE ET D'ORGANISATION, 2; séance de la Sous-Commission préparatoire politique et juridique à Monaco, 30-31; réunion mixte (avec la Commission juridique), à Monaco, 31-36; réunion à Istanbul, 118; réunion mixte à Istanbul, 119-120.
COMMISSION POUR LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS, réunion à Istanbul, 122.
COMMISSION POUR LES RELATIONS INTELLECTUELLES, réunion à Istanbul, 124.
COMMISSION POUR LES TERRITOIRES NON AUTONOMES ET POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS ETHNIQUES, réunion à Istanbul, 121.
COMMISSION SOCIALE ET HUMANITAIRE, 2; réunion mixte (avec la Commission économique) à Monaco, 36-39; réunion à Istanbul, 122-123.
COMMISSIONS D'ÉTUDES, 2; 27; 110; 118-124.
CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE (39^e), exécution des résolutions, 3; publication du compte rendu, 5-6.
CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE (40^e), ordre du jour, 26; horaire, 27-28; 40; 76-77; compte rendu, 97-101; résolutions, 102-107; nominations, 108-110; exécution des résolutions, 127.
CONSEIL DE L'EUROPE, 83; 98.
CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE, 2; décès du président d'honneur, 25; 26; 27; réunion à Monaco, 39-44; décision sur le statut des réfugiés, 40-41; décision sur le caractère exécutoire, à l'étranger,

des jugements concernant l'obligation alimentaire, 41-42 ; nomination des délégués, 108-109 ; réélection du président, 110 ; réunion à Istanbul, 115-118.

CONSTITUTIONNALITÉ DES LOIS (LE CONTRÔLE DE LA), 46.

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU BUDGET, 118.

CONVENTIONS DE GENÈVE (1949), 3 ; 84 ; 86 ; 121.

CONVERTIBILITÉ DES MONNAIES, 120.

COOPÉRATION EUROPÉENNE (ADMINISTRATION DE), 38.

COORDINATION DES TRANSPORTS, 120.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, 41 ; 78.

D

DANOIS (GROUPE), 127-128.

DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LE MONDE (LA RÉPARTITION DES), 26 ; 27 ; séance de la Sous-commission pour la répartition des denrées alimentaires dans le monde, 31 ; projet de résolution, 36-38 ; 40 ; 87 ; débat à la Conférence d'Istanbul, 99-100 ; résolution définitive, 105-106 ; 129.

DÉSARMEMENT SIMULTANÉ ET CONTROLÉ, 122.

E

EAUX TERRITORIALES (LE PROBLÈME DES), 119.

ÉDUCATION DE BASE, 124.

ÉGYPTIEN (GROUPE), 85 ; 132.

ENTENTES RÉGIONALES, 118.

ESPAGNE RÉPUBLICAINE (GROUPE DE L'), 117.

ÉTRANGERS INDIGENTS (ENQUÊTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES), 38 ; 123.

F

FINANCES DE L'UNION, 4 ; 16-19 ; 39 ; 42 ; 115.

FINLANDAIS (GROUPE), 132.

FRANÇAIS (GROUPE), 11-12 ; 85-86 ; 133.

G

GREC (GROUPE), 97.

GROUPES INTERPARLEMENTAIRES, 3 ; 9-16 ; 50-60 ; 82-91 ; 128-137.

H

HISTOIRE (ENSEIGNEMENT DE L'), 87 ; 129.

I

IMMIGRATION, 121.

IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE (L'), 45.

INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES (LES), 45.

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE (L'), 45.

INDIEN (GROUPE), 53-54 ; 86-88.

INDIVIDU, sujet de droit international (L'), 119.

INDONÉSIE (PARLEMENT), 97.

INFLATION FIDUCIAIRE (LUTTE CONTRE L'), 120.

INFORMATIONS CONSTITUTIONNELLES ET PARLEMENTAIRES, 4 ; 46 ; publication du fascicule n° 6, 61 ; fascicule n° 7, 91-92 ; fascicule n° 8, 137.

INSTITUT DE FRANCE, communication de M. Boissier sur « Un essai de parlement mondial, l'Union interparlementaire », 49.

IRLANDAIS (GROUPE), 88.

ISLANDAIS (GROUPE), 40 ; 46 ; 97.

ISRAÉLIEN (GROUPE), 12 ; 113-114 ; 134.

ITALIEN (GROUPE), 54-57 ; 88-89.

J

JAPON (PARLEMENT), 3 ; 97.

JORDANIE (PARLEMENT), 113.

L

LIBANAIS (GROUPE), 113 ; 116 ; 134-135.

LIBERTÉ DE LA PRESSE (QUESTION DE LA), 119.

LOGEMENT (CRISE DU), 123.

LOISIRS DES TRAVAILLEURS, 123 ; 124.

LUXEMBOURGEOIS (GROUPE), 89 ; 135.

M

MAIN-D'ŒUVRE DANS LE MONDE (RÉPARTITION DE LA), 120 ; 123.

MALADIES ÉPIDÉMIQUES, 121.

MALADIES INFECTIEUSES, 123.

MÉLANGES, 145-147.

MÉMOIRES, 20 ; 62-63 ; 140.

MINORITÉS (PROTECTION DES), 118.

MIRKINE-GUETZÉVITCH (PROF. B.), conférence aux Nations Unies, 7.

MOLAMURE (SIR FRANCIS), nécrologie, 7-8.

MONÉGASQUE (GROUPE), 28-29.

MOTION en faveur de la cessation des hostilités en Corée, adoptée par le Comité exécutif, le 5 janvier 1951, 1 ; 44 ; 130.

N

NATIONALITÉ (PROBLÈME DE LA), 119.

NATIONS UNIES (COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT, ECAFE), 15 ; 59.

NATIONS UNIES (RELATIONS AVEC LES), 7 ; 15 ; 48 ; 97.
 NÉCROLOGIE, *Sir Francis Molamure*, 7-8 ; le comte *Carton de Wiart*, 25 ; 69-75 ; *Louis Piérard*, 130-131.
 NÉERLANDAIS (GROUPE), 14.
 NIVEAU INTELLECTUEL DES RÉGIONS ÉCONOMI-
 QUEMENT ARRIÉRÉES, 124.
 NORVÉGIEN (GROUPE), 12-13 ; 116 ; 128.

O

OBLIGATIONS ALIMENTAIRES (CARACTÈRE EXÉ-
 CUTOIRE, A L'ÉTRANGER, DES JUGEMENTS RELATIFS
 AUX), 38 ; décision du Conseil interparlementaire,
 41-42 ; 48 ; 115 ; 119.
 OUVRAGES REÇUS, 24 ; 68.

P

PAIX (DÉCLARATION POUR LA), 98 ; résolution, 107 ;
 116 ; 130.
 PAKISTANAIS (GROUPE), 57-58.
 PARLEMENT MONDIAL, 35 ; 42 ; 118.
 PARLEMENTAIRE (ADMINISTRATION D'UNE ASSEM-
 BLÉE), 45.
 PARLEMENTS ET LE RESPECT DE LA LOI (LES),
 46.
 PARTIS POLITIQUES (LE STATUT DES), 45.
 PIÉRARD (LOUIS), nécrologie, 130-131.
 PLÉNIPOTENTIAIRES (CONFÉRENCE DE), 78 ;
 82.
 POINT QUATRE DU PRÉSIDENT TRUMAN, 121.
 POLICE INTERNATIONALE, 122.
 POPULATIONS AUTOCHTONES, 84 ; 87 ; 121 ;
 129.
 PRESSE (ATTACHÉ DE) 28 ; 116.
 PRIX NOBEL DE LA PAIX, 44.
 PROTECTION DES ENFANTS EN TEMPS DE GUERRE,
 123.
 PROTECTION DE L'ENFANCE, 87 ; 88 ; 129.

R

RECETTES, 21 ; 63 ; 93 ; 111 ; 140-142.
 RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU RÉAR-
 MEMENT, 122.
 RAPORTEURS, 26 ; 34 ; 35 ; 38.
 RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE
 PRINTEMPS, à Monaco, 2 ; 28-44 ; participation,
 29-30.
 RÉFUGIÉS (LE PROBLÈME DES), 26 ; 27 ; projet de
 résolution, 32-33 ; 40 ; débat à la Conférence d'Istan-
 bul, 98-99 ; résolution définitive, 102-104.

RÉFUGIÉS (LE STATUT DES), décision du Conseil
 interparlementaire, 40-41 ; décision présentée par
 M. Rolin à la Conférence de plénipotentiaires,
 77-79 ; 115.

RÉFUGIÉS (ORGANISATION INTERNATIONALE POUR
 LES), 98.

RÉFUGIÉS APATRIDES (HAUT-COMMISSARIAT DES
 NATIONS UNIES POUR LA PROTECTION DES), 78.

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE D'ISTAN-
 BUL (Exécution des), 127.

S

SANTÉ (ORGANISATION MONDIALE DE LA), 37 ; 105 ;
 121.

SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION, débat
 sur son rapport à la Conférence d'Istanbul, 98.

SECÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS
 (SECTION AUTONOME DES), 27 ; réunion du Comité
 exécutif à Monaco, 44-46 ; 110 ; réunion à Istanbul,
 125.

SÉCURITÉ SOCIALE, 121.

STANSGATE (LORD), son activité, 60-61 ; 79-80 ;
 réélu président du Conseil interparlementaire, 110 ;
 voyage dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient,
 113-114 ; 116.

STATUTS (REVISION DE L'ARTICLE 17 DES), 26 ; 27 ;
 nouvelle rédaction de l'article 17 des Statuts, 34-35 ;
 42 ; 43-44 ; débat à la Conférence d'Istanbul, 98 ;
 texte définitif de l'article 17, 102 ; 120.

STOCKAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES,
 120.

SUÉDOIS (GROUPE), 89-90, 128 ; 135.

SYRIEN (GROUPE), 15 ; 113 ; 135.

T

THAÏLANDAIS (GROUPE), 15 ; 58-60 ; 90-91.

TRAITÉS INÉGAUX (REVISION DES), 84 ; 87 ; 128-129.

TURC (GROUPE), 15-16 ; 27 ; 40 ; 76-77 ; 100-101 ; 116.

U

UNESCO, 15 ; 114 ; 124.

UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS, 37.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Section belgo-française, 10.

Section franco-canadienne, 85-86.

Section franco-italienne, 11.

Section franco-néerlandaise, 14.

UNION INTERPARLEMENTAIRE BELGO-NÉER-
 LANDO-LUXEMBOURGEOISE, 14.

UNION INTERPARLEMENTAIRE DES PAYS
 DU NORD, 13 ; 90 ; Conférence à Stockholm, 127-
 128.

V

VÉRIFICATEURS DES COMPTES, 110 ; 116.

VISITES A GENÈVE, 6 ; 49 ; 81-82.

VOTATION (LES MODES DE), 45.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, 113-114

Y

YOUGOSLAVE (GROUPE), 60 ; 136-137.

Va paraître :

Compte rendu

de la

XL^e Conférence interparlementaire

tenue à Istanbul, du 31 août au 6 septembre 1951

Un gros volume in-8° de 800 pages environ, contenant les projets de résolutions, les rapports présentés à la Conférence, le compte rendu sténographique des débats, les résolutions définitives et la liste des participants.

Informations constitutionnelles et parlementaires

publiées par la *Section autonome des Secrétaires généraux
des parlements*

Recueil de textes constitutionnels et législatifs, de décrets et d'arrêtés relatifs à la procédure des parlements.

Nouvelle série, 1948 et 1949, ayant trait à la période qui va du 1^{er} septembre 1939 au 31 décembre 1948 :

Edition française :	(1948) 170 pp. Broché, Fr. s. 4.—
	(1949) 215 pp. » (Epuisé)
Edition anglaise :	(1948) 132 pp. » Fr. s. 3.50
	(1949) 215 pp. » » » 5.—

Les deux éditions constituent des publications non pas identiques, mais complémentaires.

Troisième série, 1950-1951. Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ont paru.
Editions française et anglaise, Fr. s. 1.50 chacune.

Conditions spéciales pour les membres de la Section autonome ou de l'Union
et les personnes souscrivant un abonnement.



REPUBLICA ESPAÑOLA

CONGRESO DE LOS DIPUTADOS

Montpellier 19 de Febrero de 1952

Sr. Don. Manuel de Irujo.

Paris.

Mi querido amigo:

Esta mañana he recibido su carta del 16. Como siempre me ha complacido leerle.

Me habla V. de nuestro asunto en la Union Interparlamentaria. No lo hemos tenido nunca descuidado ni menos olvidado. No le escondo que yo lo considero grave y estimo que en la Union, actúan representaciones que sienten poco afecto por nosotros. Es mi opinion personal, que mucho celebraria fuese equivocada. Con motivo del Congreso de Estambul y acuerdo del Sr. Ministro Turco de negarnos los visados, tuve la impresion que se nos daba ya por liquidados. Formulé recurso o queja, como V. quiera llamarle, y gracias al apoyo decidido que encontré en la Delegacion francesa y en especial en su Presidente Sr. Mutet y tambien en el Presidente del Senado belga, Mr. Rollin. ~~Debido a esto~~, se consiguió que el asunto no se diera por terminado y que pasara a estudio del Comité.

No le digo nada más, puesto que le supongo enterado, y en caso contrario yo se lo notifico por esta, que el próximo viernes, dia 22, estaré en Paris. A las diez de la mañana, pienso personarme a la Avenida Foch, en donde espero tendré la satisfaccion de abrazarle y podremos dialogar y debatir de todo cuanto sea. Entonces, hasta el viernes. Un buen abrazo de su buen amigo,

Argüelles